Les conditions générales d'utilisation et de vente ci-dessous s'appliquent uniquement aux véhicules équipés d'un boîtier télématique

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION ET DE VENTE DES SERVICES CONNECT ONE

PRÉAMBULE

Considérant que :

a. Le FOURNISSEUR propose une série de prestations sur ses VÉHICULES, telles que définies dans les présentes, relatives au DISPOSITIF installé en usine sur le VÉHICULE.
b. Les services proposés relatifs au DISPOSITIF sont les suivants :
   - **Services Connect One** : il s'agit des services disponibles automatiquement et sans frais supplémentaires dès la livraison du VÉHICULE par le concessionnaire, dont certains peuvent nécessiter l'activation par le Client ou l'Utilisateur (selon le cas) ;
   - **Services Connect Plus** : il s'agit de services supplémentaires, lorsqu'ils sont disponibles, qui nécessitent un abonnement supplémentaire et qui peuvent être éventuellement activés par le Client ou l'Utilisateur (selon le cas) lors de l'acceptation et du paiement.
c. Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES se réfèrent exclusivement aux Services Connect One, ci-après dénommés les « SERVICES » pour simplifier.
d. Pour une description détaillée des Services Connect Plus et pour savoir où et quand ils sont disponibles, veuillez-vous reporter à leurs conditions générales d'utilisation et de vente respectives disponibles sur le SITE WEB. En cas d'indisponibilité des Services Connect Plus, veuillez-vous reporter aux conditions générales de vente et d'utilisation des services individuels proposés sur le SITE WEB.
e. Les SERVICES pourront être vendus, le cas échéant, par le FOURNISSEUR LOCAL. Veuillez vérifier votre facture pour plus d'informations.

Le CLIENT reconnaît que ce document fait partie intégrante du contrat concernant l'achat de véhicules équipés en usine du DISPOSITIF (le « Contrat d'achat »). La signature du Contrat d'achat, y compris des CONDITIONS GÉNÉRALES, est obligatoire afin d'obtenir les SERVICES. Les dispositions du Contrat d'achat sont applicables aux SERVICES, sauf disposition différente des CONDITIONS GENERALES.

En signant le Contrat d'achat, le CLIENT confirme avoir lu et avoir été pleinement informé de toutes les dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le CLIENT comprend et accepte que la souscription aux SERVICES est liée au VÉHICULE.

Le transfert du DISPOSITIF et des SERVICES vers un autre véhicule autre que le VÉHICULE identifié par ce Contrat d'achat n'est pas autorisé.

Les éléments essentiels des SERVICES sont définis à l'Annexe I. Certains des SERVICES sont fournis conformément à certaines lois et réglementations en matière d'homologation de type applicables dans le pays où le VÉHICULE est vendu. Certains des SERVICES décrits à l'Annexe I peuvent nécessiter une nouvelle activation en ligne.

Ces SERVICES ont les caractéristiques suivantes :
- durée : la durée des SERVICES est mentionnée à l'Annexe I ;
- les SERVICES sont susceptibles d'évoluer en fonction des nouvelles exigences techniques et/ou réglementaires telles que décrites à l'article 4.2 ;

Le CLIENT doit également lire attentivement l'Annexe I qui contient les points d'intérêt, les paramètres et les éventuelles limitations des SERVICES :

Il est entendu que les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES constituent l'ensemble des règles à suivre par tout CLIENT qui doit également veiller à ce que les autres UTILISATEURS en soient informés et s'y conforment.

Certains des services décrits à l'annexe I pourraient ne pas être disponibles. Leur fourniture dépendra de la Marque et du modèle de Véhicule/type de moteur et de la disponibilité territoriale. Le CLIENT est invité à vérifier leur disponibilité effective sur le SITE WEB et l'éligibilité de son Véhicule.

1. DÉFINITIONS

- « CENTRE D'EXPLOITATION » désigne le centre de contrôle opérationnel géré de manière indépendante par les PRESTATAIRES DE SERVICES par l'intermédiaire duquel le CLIENT (ou les UTILISATEURS du VÉHICULE) bénéficie de services d'assistance en cas d'accident et/ou de besoin d'assistance routière.
- « CONDITIONS GÉNÉRALES » : il s'agit des présentes Conditions Générales d'utilisation et de vente des SERVICES.
- « CONTRAT » : désigne l'accord découlant des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et de leur acceptation par l'ABONNÉ.
- « EN LIGNE » signifie par le biais du site Web, de l'Application mobile ou de l'Application embarquée connectée à internet, le cas échéant ;
- « DISPOSITIF » désigne le dispositif informatisé installé en usine sur le VÉHICULE permettant l'utilisation des SERVICES – y compris, sans s'y limiter, les boîtiers de télécommunication, les écrans tactiles ou tout équipement de connectivité nécessaire à l'utilisation des SERVICES – et acheté par le CLIENT avec le VÉHICULE.

Le DISPOSITIF est conçu pour acquérir les données et les informations concernant le VÉHICULE, y compris, mais sans s'y limiter, sa vitesse, son emplacement, sa direction, la distance parcourue et d'autres données de diagnostic.

- « DESCRIPTIF DES SERVICES » : il s'agit du descriptif des Services figurant en Annexe I ;
- « FOURNISSEUR » : il s'agit soit (i) de la société FCA ITALY S.p.A., dont le siège social est à Corso Giovanni Agnelli n° 200, 10135 Turin (Italie), numéro de TVA 7973780013, au capital social entièrement libéré de : 850 000 000 EUR, inscrite au Registre Économique et Administratif (R.E.A.) de Turin sous le n° 07973780013, pour les marques Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep et Abarth, ou (ii) PSA Automobiles SA une Société par actions simplifiée au capital de 300 176 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 542 065 479, ayant son siège social au43 rue Jean Pierre Timbaud, 78300 Poissy (France) pour les marques Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Vauxhall et Opel. FCA Italy S.p.A et PSA Automobiles SA sont sous le contrôle de Stellantis N.V. Le FOURNISSEUR des SERVICES en application des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES est précisé en Annexe I pour la Marque concernée.
- « RÉSEAU D'ASSISTANCE FOURNISSEUR » : désigne les distributeurs agréés par le FOURNISSEUR pour vendre ou entretenir des VÉHICULES ou toute autre personne autorisée par le FOURNISSEUR à fournir des services d'assistance.
- « PRESTATAIRE DE SERVICES » : désigne toute personne ou entité qui fournit tout service, équipement ou structure connecté(e) aux SERVICES de connectivité du VÉHICULE.
- « VOL » : désigne une infraction commise par quiconque vole ou s'empare sans autorisation du bien d'autrui au sens des lois applicables en la matière ;
- « CAMBRIOLAGE » : désigne une infraction prévue par les lois applicables en la matière, commise par quiconque vole la propriété d'une personne, et immédiatement avant ou au moment de le faire, et dans ce but, utilise la force envers une personne ou cherche à faire craindre à une personne d'être soumise à la force.
- « MARQUE » désigne soit Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep, Abarth, Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Vauxhall ou Opel (selon le cas).
- « LOCALISATION DU VÉHICULE » : il s'agit de la fonction du DISPOSITIF qui, si elle est activée, permet de localiser la position du VÉHICULE (géolocalisation).
- « SYSTÈME D'EXPLOITATION » : il s'agit du système informatique lié au DISPOSITIF installé sur le VÉHICULE, par lequel les SERVICES sont fournis.

- « SERVICES » : désigne les services décrits plus en détail à l'Annexe I des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.
- « DESCRIPTIF DES SERVICES » : il s'agit du descriptif des Services figurant en Annexe I.
- « SITE WEB » : désigne le portail accessible par l'adresse Internet à la rubrique « connectivité » du site Web de chaque MARQUE DE VÉHICULE, sur lequel le CLIENT peut trouver toute information complémentaire sur les fonctionnalités et le fonctionnement des SERVICES, ainsi que sur leur disponibilité et couverture en fonction du modèle et du pays de vente du VÉHICULE ;
- « CLIENT » ou « ABONNE » : le client qui a signé le Contrat d'achat et utilise les SERVICES. S'il s'agit de toute personne physique qui, en relation avec les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, agit à des fins autres que son

activité commerciale, artisanale ou professionnelle, ce CLIENT est dénommé CONSOMMATEUR dans les présentes Conditions Générales.
- « VÉHICULE » : il s'agit d'un véhicule neuf éligible de la marque concernée telle que listée en Annexe 1 et équipé du DISPOSITIF ;
- « APPLICATION MOBILE » ou « APPLICATION »: désigne l'application pour téléphones mobiles, Smartwatch (montre connectée) sur laquelle le CLIENT peut utiliser les SERVICES et définir les configurations associées ;
- « UTILISATEUR » : désigne le conducteur, utilisant le VÉHICULE et les SERVICES associés autres que le CLIENT.
- « PÉRIODE DE SERVICE »: désigne la durée pendant laquelle les SERVICES sont fournis. La période de service est spécifiée sur le SITE WEB.
- « LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES » : désigne, pendant les périodes où ils sont en vigueur, le règlement général sur la protection des données ([UE] 2016/679, « RGPD ») et tout acte d'exécution, réglementation et acte de droit drivé, dans leur version modifiée ou actualisée de temps à autre, ainsi que toute législation postérieure adoptée en remplacement.

2. OBJECTIF

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ont pour objet de définir et de régir la relation avec le CLIENT qui utilise les SERVICES.

3. Fonctions du DISPOSITIF et de sa gestion à distance

3.1. Liaison de communication réseau et divulgation de données

Suite à l'installation du DISPOSITIF sur le VÉHICULE, un lien de communication réseau est établi entre le VÉHICULE et le SYSTÈME D'EXPLOITATION respectif et maintenu pour effectuer les communications de données nécessaires à la prestation des SERVICES. Un tel lien de communication réseau permet, selon le type de services fournis, la transmission au SYSTÈME D'EXPLOITATION, via le réseau mobile (lorsque la couverture le permet), de certaines données du VÉHICULE, y compris mais sans s'y limiter :
- État du VÉHICULE ou données de diagnostic telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, la température du moteur, la pression d'huile, la consommation de carburant, le kilométrage, la charge actuelle de la batterie, les codes par défaut, les journaux, les problèmes de maintenance.
- « Alarmes » du VÉHICULE telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, câbles de batterie sectionnés, batterie débranchée et/ou déchargée, déplacement du VÉHICULE avec la clé retirée, notification de possibles collisions.
- L'utilisation du VÉHICULE telle que, par exemple, mais sans s'y limiter, la position, la distance parcourue, les heures de fonctionnement ou d'arrêt du moteur du VÉHICULE, la vitesse, l'utilisation du système avancé d'aide à la conduite (ADAS).
- Les données nécessaires aux SERVICES telles que, par exemple, mais sans s'y limiter, les informations de navigation, les requêtes vocales, les messages.

Si le CLIENT souhaite avoir le contrôle de la divulgation de données, il peut choisir à tout moment de restreindre les divulgations de données respectives, en modifiant les paramètres de confidentialité pertinents pour le VÉHICULE. La manière de modifier les paramètres de confidentialité respectifs dépend de l'équipement du VÉHICULE. Veuillez-vous référer au manuel d'utilisation ou au guide ou contactez le centre de contact du FOURNISSEUR pour plus d'informations.
Si le CLIENT choisit de restreindre la divulgation des données, notamment celle de géolocalisation le cas échéant, cela peut limiter la prestation des SERVICES.
Si un VOL est confirmé par le Client mais que ce dernier a choisi de restreindre la divulgation des données de géolocalisation en réglant ce paramètre sur « off », le CENTRE OPÉRATIONNEL ignorera le choix du client afin de pouvoir suivre le VÉHICULE.
En raison de la nouveauté et de la constante évolution de la technologie employée pour les SERVICES, il est conseillé au CLIENT et aux UTILISATEURS de ne pas communiquer d'informations personnelles/privées lorsqu'ils utilisent les commandes vocales ou posent des questions.
Les divulgations de données nécessaires pour effectuer la connexion, la gestion des appareils, les SERVICES fournis conformément à certaines lois et réglementations d'approbation de type, les mises à jour de logiciels et de micrologiciels et pour gérer les codes par défaut ne sont pas affectées par les paramètres de confidentialité.

3.2. Utilisation des données - Amélioration de la qualité des produits

Le CLIENT reconnaît et accepte que pour améliorer la qualité des produits fabriqués par le FOURNISSEUR, les données de diagnostic du VÉHICULE – hors géolocalisation du VÉHICULE – sont transférées au FOURNISSEUR aux fins de diagnostic du VÉHICULE, analyse des données, création de statistiques pour l'amélioration des produits. De plus amples renseignements à ce sujet et à d'autres fins sont décrits dans la « Déclaration de confidentialité relative aux véhicules connectés européens ».

3.3. Gestion et mises à jour à distance du DISPOSITIF

Sans préjudice du paragraphe 12 ci-dessous, en tant que partie intégrante du Service, la gestion nécessaire des dispositifs et les mises à jour logicielles et micrologicielles nécessaires liées au logiciel et au micrologiciel pour le SERVICE seront effectuées à distance, notamment à l'aide de la technologie « over the air ». La technologie « over the air » désigne toutes les communications sans liaison au réseau physique (par exemple 4G, Wi-Fi).

Pour cela, une connexion réseau radio sécurisée entre le Véhicule et le serveur de gestion de l'appareil sera établie après chaque « allumage » lorsqu'un réseau de téléphonie mobile est disponible. Selon l'équipement du Véhicule, la configuration de la connexion doit être définie sur « Véhicule connecté » pour permettre l'établissement de la connexion au réseau radio.

Indépendamment d'une souscription valide au service connecté, la sécurité du produit à distance ou la gestion des appareils liés à la sécurité du produit et les mises à jour du logiciel et du micrologiciel seront effectuées lorsque le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le fabricant respectif du VÉHICULE est soumis (par ex. loi applicable en matière de responsabilité du fait des produits, réglementation des appels électroniques) ou lorsque le traitement est nécessaire pour protéger les intérêts vitaux des utilisateurs et des passagers respectifs du véhicule.

L'établissement d'une connexion sécurisée au réseau radio et les mises à jour à distance associées ne sont pas affectées par les paramètres de confidentialité et seront effectuées en principe après une initiation par l'utilisateur du Véhicule suite à une notification .

4. Acceptation, activation, modification et force exécutoire

4.1.1. Acceptation des CONDITIONS GÉNÉRALES

En signant le Contrat d'achat ou en utilisant le DISPOSITIF et les SERVICES, le CLIENT est supposé avoir pris connaissance et accepté les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

4.1.2 Activation

Comme indiqué à l'Annexe I, certains SERVICES - déjà disponibles à la signature du Contrat d'achat - peuvent nécessiter une activation supplémentaire en ligne. Dans ce cas, le CLIENT doit suivre le processus d'activation en ligne pour utiliser les SERVICES associés.
Les SERVICES peuvent être activés « over the air » dans le VÉHICULE.

4.2. Modifications des CONDITIONS GÉNÉRALES

Le FOURNISSEUR a le droit de modifier les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES à condition que cela ne diminue pas les droits du CLIENT.
Les CLIENTS sont informés que les SERVICES pourront être modifiés en cas de changement de la réglementation ou si la législation l'exige.
Toute modification n'affectant pas de manière significative les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sera publiée sur le SITE WEB et valable à compter de leur date de publication.
Si un changement affecte de manière significative les CONDITIONS GENERALES et/ou l'utilisation des données personnelles du CLIENT conformément aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES (« Modification significative »), lorsque le FOURNISSEUR est en mesure de contacter le CLIENT, alors en plus de la publication de cette Modification significative sur le SITE WEB, le FOURNISSEUR informera le CLIENT de ladite Modification significative par e-mail (si disponible) ou par tout autre moyen à la disposition du FOURNISSEUR.
Les dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et leurs éventuelles mises à jour en vigueur sont disponibles à tout moment en ligne sur le SITE WEB.

4.3. Applicabilité

Les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES sont réputées opposables au CLIENT à compter du moment où il signe le Contrat d'achat ou commence à utiliser les SERVICES. Les modifications des CONDITIONS GÉNÉRALES effectuées conformément au paragraphe 4.2 seront opposables au CLIENT dans le cas où il continue à utiliser les SERVICES suite à ces modifications.

5. DROIT DE RÉTRACTATION/D'ANNULATION

Le CLIENT a le droit d'annuler les SERVICES fournis en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES uniquement en cas d'exercice des droits de rétractation du Contrat d'achat éventuellement prévus.

6. Prérequis - Conditions de bon fonctionnement du DISPOSITIF et limitation de responsabilité - Disponibilité territoriale

6.1. Prérequis

Le CLIENT peut utiliser les SERVICES proposés à condition que les prérequis suivants soient remplis:

- le VÉHICULE doit être équipé du DISPOSITIF ;
- il est nécessaire que le CLIENT ait la capacité juridique d'acheter le VÉHICULE et de signer le Contrat d'achat ;
- certains SERVICES peuvent nécessiter une activation supplémentaire spécifique en ligne, comme décrit plus en détail à l'Annexe I
- dans les cas requis, l'APPLICATION MOBILE doit être téléchargée.

Le CLIENT reconnaît par les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES que les SERVICES s ont fournis pour être utilisés à bord du VÉHICULE et confirme qu'il possède des connaissances techniques suffisantes pour accéder aux SERVICES et les utiliser .

EN SIGNANT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES, LE CLIENT COMPREND QUE LES DONNÉES DE GÉOLOCALISATION DU VÉHICULE SERONT TRAITÉES ET TRANSMISES ÉLECTRONIQUEMENT AU SYSTÈME D'EXPLOITATION SI CELA EST NÉCESSAIRE POUR PERMETTRE LA PRESTATION DES SERVICES, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ.

6.1.1 Connectivité des données

La connexion de données entre le DISPOSITIF et le SYSTÈME D'EXPLOITATION est établie via une carte SIM installée dans le DISPOSITIF.

La connectivité est active uniquement dans les pays indiqués sur le SITE WEB, sauf indication contraire dans la description des services.

6.2 Conditions de bon fonctionnement du DISPOSITIF et limitation de responsabilité

Le CLIENT reconnaît que l'installation et l'activation correctes du DISPOSITIF sont des conditions essentielles à la prestation des SERVICES. L'installation et l'activation du DISPOSITIF sont effectuées par le FOURNISSEUR.

Toute installation, désinstallation, remplacement, réparation, maintenance ou autre intervention sur le DISPOSITIF pendant la période de garantie accordée pour le VÉHICULE doit être effectué(e) par un installateur agréé par le Fournisseur que le CLIENT peut contacter via le service client du Fournisseur.

En pareil cas, si un dysfonctionnement ou une panne du DISPOSITIF survient, le CLIENT amènera le VÉHICULE chez un membre du réseau agréé du Fournisseur.

Le CLIENT peut contacter le service client pour plus d'informations sur toute intervention qui pourrait être requise par le DISPOSITIF.

Le FOURNISSEUR pourra fournir les SERVICES à condition que :

- le réseau GPS soit opérationnel et fonctionne correctement ;
- le réseau mobile et les lignes téléphoniques fixes soient opérationnels et fonctionnent correctement ;
- la base de données cartographiques de l'ensemble du territoire national et européen soit mise à jour. La mise à jour de l'état des cartes est disponible dans l'APPLICATION MOBILE et sur le SITE WEB.

En cas de :

I. manque de cartes ;

II. couverture insuffisante du signal GPS et/ou du signal du réseau mobile (le cas échéant) et/ou indisponibilité du réseau ;

III. le VÉHICULE se trouve dans une zone non couverte par l'opérateur téléphonique ;

IV. le VÉHICULE se trouve dans un pays où la prestation des SERVICES n'est pas disponible

V. Interruptions de SERVICE résultant de goulots d'étranglement de capacité à court terme dus à des pics de charge sur les SERVICES ou à des perturbations des systèmes de télécommunications tiers ;

les SERVICES ne sont pas garantis et il est entendu que le FOURNISSEUR ne sera en aucun cas responsable d'un défaut de fourniture des SERVICES.

Le CLIENT reconnaît que le FOURNISSEUR a le droit de suspendre, même temporairement, les SERVICES pour des raisons de maintenance ou d'amélioration du réseau ou du système, ou en cas d'encombrement du réseau ou pour des raisons de sécurité et de respect de la réglementation, ou suite à une plainte pour VOL du VÉHICULE par le CLIENT ou à la demande des autorités compétentes. Il est entendu et convenu qu'aucune indemnité ou remboursement ne sera dû par le FOURNISSEUR au CLIENT en cas de suspension ou d'interruption prévus ci-dessus.

6.3. Disponibilité territoriale des SERVICES

Le CLIENT reconnaît qu'à partir de maintenant les SERVICES sont disponibles dans les pays détaillés dans la liste figurant sur le SITE WEB, sous réserve des dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. Le FOURNISSEUR ne livre pas les SERVICES en dehors de ces pays et, par conséquent, dans de tels cas, n'assume aucune responsabilité envers le CLIENT et/ou les utilisateurs du VÉHICULE quant aux SERVICES.

Pour toute information concernant la disponibilité et l'activation des SERVICES, veuillez-vous rendre sur le SITE WEB, sauf indication contraire dans la Description des services.

7. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

7.1. Principes généraux : utilisation correcte du DISPOSITIF et des SERVICES

Chaque CLIENT est légalement responsable de sa connexion au DISPOSITIF.

Plus généralement, le CLIENT s'engage à respecter la réglementation applicable en matière de :

- protection des données personnelles ;
- confidentialité des correspondances et l'interdiction d'intercepter les communications Internet.

Lors de l'utilisation des SERVICES, le CLIENT s'engage à :

- ne commettre aucune forme de violation, d'atteinte ou de piratage aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et notamment à ne pas diffamer, harceler, traquer ou menacer quiconque ;
- prendre toutes les précautions nécessaires vis-à-vis de ses dispositifs, afin de prévenir et d'éviter la transmission de virus ou de tout autre type de programme ou de code pouvant être dangereux ou destructeur ;
- conserver son code d'accès et son mot de passe strictement personnel ;
- ne pas effectuer intentionnellement des opérations ayant pour effet de dissimuler sa véritable identité ;
- ne pas altérer, modifier ou accéder aux informations appartenant à un autre client ; ou
- ne pas interrompre ou perturber le fonctionnement normal du réseau du FOURNISSEUR ou de tout système connecté audit réseau.

Le CLIENT reconnaît être parfaitement informé du manque de fiabilité du réseau Internet et notamment du fait qu'il n'existe aucune garantie de sécurité dans la transmission et la réception des données et de performance du réseau.

Le CLIENT reconnaît avoir été informé que l'intégrité, l'authenticité et la confidentialité des informations, fichiers et données de tous types échangés sur Internet pour l'utilisation des SERVICES ne peuvent être garanties.

Le CLIENT doit s'abstenir de toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive des SERVICES, telle qu'un engorgement volontaire ou involontaire des serveurs susceptible d'interrompre la disponibilité des serveurs ou du réseau du FOURNISSEUR.

Le CLIENT doit être entendu comme le seul responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé à des tiers par l'utilisation des SERVICES.

Le CLIENT reconnaît et accepte que la mise à disposition correcte des SERVICES peut être subordonnée à l'enregistrement d'un compte personnel sur le SITE WEB et/ou dans l'APPLICATION MOBILE et au respect de toutes les exigences décrites ci-dessous. L'ABONNÉ s'engage à tenir à jour son compte personnel ainsi que les données liées.

Le CLIENT est entièrement responsable de la protection de son mot de passe et de son nom d'utilisateur. Quiconque ayant connaissance du mot de passe et du nom d'utilisateur de l'ABONNÉ pourrait accéder aux SERVICES, et ni le FOURNISSEUR ni les PRESTATAIRES DE SERVICES ne pourront être tenus responsables de l'utilisation que l'ABONNÉ fait de son mot de passe et de son nom d'utilisateur, ou de toute autre information qui pourrait servir à identifier le compte et demander des services pour le VÉHICULE.

Dans les cas requis, l'ABONNÉ pourrait être tenu de fournir un numéro de téléphone, à ses propres frais et en sa responsabilité, toujours dans le respect de la LÉGISLATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES, pour permettre la mise à disposition des SERVICES.

L'ABONNÉ s'engage à communiquer au FOURNISSEUR les informations nécessaires telles que définies à l'Annexe 1 et à l'informer dans les meilleurs délais de tout changement de numéro de téléphone,

Le CLIENT peut utiliser le DISPOSITIF et les SERVICES en toute bonne foi, et dans le respect des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et des lois et règlements applicables, notamment les lois relatives à la propriété intellectuelle et industrielle, à l'informatique, à la gestion des fichiers et à la protection des données personnelles. Le CLIENT :

- ne doit pas détourner l'utilisation du DISPOSITIF à des fins commerciales ou pour vendre des produits et/ou des SERVICES ;
- ne doit pas utiliser le DISPOSITIF pour nuire à autrui ou dans un but contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits d'un tiers ;
- ne doit commettre aucun acte contrefaisant, ni reproduire, télécharger, représenter, modifier tout ou partie du DISPOSITIF, ni utiliser un « robot » ou un « copieur » de Site Web ;
- ne doit pas accéder et/ou altérer le DISPOSITIF ;
- ne doit pas obstruer ou altérer la fonctionnalité du DISPOSITIF, ni supprimer ou modifier les données qu'il contient ;
- ne doit pas perturber le fonctionnement normal du DISPOSITIF, ni introduire de virus ou toute autre technologie nuisible à l'application ou aux SERVICES associés.

Le CLIENT est tenu de ne pas altérer, interférer, supprimer et/ou compromettre la fonctionnalité du DISPOSITIF. Le CLIENT reconnaît que toute manipulation ou suppression du DISPOSITIF compromet la possibilité de fournir les SERVICES. Le FOURNISSEUR n'assume donc aucune responsabilité en l'absence de

prestation des SERVICES due à une altération ou à un retrait du DISPOSITIF.
Le FOURNISSEUR se réserve le droit de traiter tout accès non autorisé ou altération du DISPOSITIF comme une activité illégale et de le signaler aux autorités compétentes.
Le CLIENT ne doit commettre aucune action susceptible de mettre en péril la sécurité informatique du FOURNISSEUR et du PRESTATAIRE ou du CLIENT lui-même, ni interférer ou interrompre le fonctionnement régulier du SITE WEB.
Le FOURNISSEUR se réserve le droit de suspendre l'utilisation du DISPOSITIF par chaque CLIENT contrevenant aux présentes CONDITIONS GÉNÉRALES et de communiquer toutes les informations nécessaires aux autorités compétentes.

Le CLIENT s'engage à n'utiliser aucun des SERVICES à des fins frauduleuses, illicites ou abusives, ou, en tout état de cause, à des fins non conformes aux dispositions des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser les SERVICES ou à ne pas les exploiter de manière inappropriée de sorte à porter atteinte aux opérations commerciales, aux services, à la réputation, aux employés ou aux installations du FOURNISSEUR ou des PRESTATAIRES. Le CLIENT reconnaît donc et accepte expressément être responsable de tout montant réclamé par des tiers au FOURNISSEUR ainsi que de tous les frais résultants en tout ou en partie d'une telle utilisation inappropriée ou de ses propres actions.
Le CLIENT accepte expressément de ne pas revendre, copier, stocker, reproduire, distribuer, modifier, exposer, publier, exécuter, transmettre, diffuser ou créer des œuvres dérivées des contenus reçus via les SERVICES et ne peut pas utiliser les contenus reçus par le biais de SERVICES à des fins commerciales. Certaines informations reçues via les SERVICES appartiennent au FOURNISSEUR, aux PRESTATAIRES DE SERVICES ou à d'autres tiers qui fournissent les SERVICES par l'intermédiaire du FOURNISSEUR. Ces informations peuvent être couvertes par un ou plusieurs droits d'auteur, marques commerciales, marques de service, brevets ou autres protections légales. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser et/ou copier les contenus reçus via les SERVICES, sauf autorisation expresse du FOURNISSEUR ou du PRESTATAIRE.

Dans le cadre de la prestation des SERVICES, le CLIENT s'engage à informer rapidement le FOURNISSEUR de tout changement de numéros de téléphone et/ou d'adresse électroniques et/ou d'adresses postales, déchargeant le FOURNISSEUR de toute conséquence dommageable que le CLIENT pourrait subir du fait de son omission.
Le CLIENT [et tout UTILISATEUR] doit être majeur, et en utilisant les SERVICES, confirme être compétent et disposer de tous les moyens nécessaires pour accéder et utiliser les SERVICES.

Le CLIENT est entièrement responsable de l'utilisation qu'il fait du DISPOSITIF, des SERVICES associés et des informations qu'il a fournies.

7.2. Autres utilisateurs ou passagers du VÉHICULE
LE CLIENT EST LE SEUL RESPONSABLE DE TOUTE UTILISATION DES SERVICES DANS LE VÉHICULE, MÊME SI D'AUTRES PERSONNES LES UTILISENT ET SI L'UTILISATION N'ÉTAIT PAS AUTORISÉE. LE CLIENT EST SEUL RESPONSABLE DES SERVICES DEMANDES PAR CELUI-CI OU PAR TOUTE PERSONNE UTILISANT SON VÉHICULE OU ACCÉDANT AUX SERVICES PAR L'INTERMÉDIAIRE DE CELUI-CI. Le CLIENT s'engage donc à informer tous les Utilisateurs et passagers de son VÉHICULE des SERVICES et des fonctions et restrictions du système, ainsi que des termes des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, y compris LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ci-jointe.
Aucune responsabilité ne pourra être imputée au PRESTATAIRE ou au FOURNISSEUR quant à la manière dont le VÉHICULE est utilisé par le CLIENT et/ou l'UTILISATEUR.
Si le CLIENT et/ou l'UTILISATEUR de son VÉHICULE utilisent les SERVICES pour commettre une infraction ou à d'autres fins abusives, le CLIENT sera responsable de tout dommage imputé au FOURNISSEUR du fait d'une telle utilisation.

8.3. Respect des règles de sécurité routière
Le respect des règles de sécurité routière est une priorité et le FOURNISSEUR n'est pas responsable des infractions commises lors de l'utilisation du VÉHICULE, y compris les infractions commises en relation avec toute réglementation applicable ou le Code de la route.

9. DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION DES SERVICES
9.1.1 Durée
Sous réserve de la clause 9.1.2 ci-dessous, les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ont une durée et une expiration indiquées en Annexe I. À l'exception des SERVICES requis par la loi applicable, la disponibilité des SERVICES ne peut être garantie en permanence en raison d'éventuelles évolutions techniques futures (y compris, mais sans s'y limiter : smartphones, systèmes d'exploitation, disponibilité du réseau, obsolescence de l'environnement technique, etc.). Par conséquent, les services fonctionneront tant que les technologies connues au moment du Contrat d'achat et utilisées pour fournir les SERVICES ne deviendront pas obsolètes par rapport à la technologie couramment utilisée sur le marché.
À la fin de la période, les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES seront réputées résiliées de plein droit sans nécessité d'une quelconque notification à cet effet par le CLIENT ou le FOURNISSEUR.
Sans préjudice de ce qui précède, le CLIENT peut renouveler tout ou une partie des SERVICES (selon les conditions énoncées dans des forfaits spécifiques qui peuvent être proposés de manière discrétionnaire par le FOURNISSEUR) en le faisant sur le SITE WEB.
Pour les VÉHICULES équipés de services connectés relevant de certaines exigences d'homologation de type, (par exemple « eCall » obligatoire), la carte SIM restera active au-delà de la durée et de l'expiration des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.
Le renouvellement des CONDITIONS GÉNÉRALES sera effectif pour la durée choisie par le CLIENT parmi les options disponibles et selon les modalités publiées sur le SITE WEB au moment de l'activation de la procédure.
En raison des limitations techniques du DISPOSITIF, le renouvellement doit intervenir dans un délai d'un an à compter de la date d'expiration des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.
Passé ce délai, les SERVICES ne pourront plus être renouvelés.
Si le CLIENT souhaite réutiliser les SERVICES, il devra demander l'installation d'un nouveau DISPOSITIF dans le VÉHICULE et à ses frais.

9.1.2 Résiliation automatique et rétractation du FOURNISSEUR
Les Services prendront fin de plein droit si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour leur prestation n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) du fait d'une coupure des réseaux 2G et/ou 3G et/ou 4G décidée par les opérateurs de télécommunication. Veuillez consulter le SITE WEB et contacter le service client pour vérifier si votre modèle de VÉHICULE sera affecté par une telle désactivation du réseau.
Les informations de résiliation seront mises à disposition sur les Sites Web des marques au moins 30 jours avant la fin du Service.
Les Prestations prendront fin de plein droit en cas de mise au rebut/destruction du Véhicule, ou d'indemnisation du Client par son assureur suite au Vol du Véhicule. En cas de mise au rebut/destruction/vol du Véhicule, le Client informera sans délai le FOURNISSEUR de cet événement conformément à l'article 9.3 ci-dessous, et transmettra au FOURNISSEUR les pièces justificatives (copie du certificat de mise au rebut/de destruction ou d'indemnisation de la compagnie d'assurance).
Le FOURNISSEUR se réserve le droit de retirer les SERVICES et donc de résilier tout ou une partie des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES si la technologie employée pour la prestation des SERVICES concernés devient obsolète par rapport à la technologie couramment utilisée sur le marché. Le FOURNISSEUR donnera au CLIENT un préavis raisonnable conformément à la loi applicable.

9.2. Droit de résiliation du FOURNISSEUR
Le FOURNISSEUR a le droit de résilier immédiatement les SERVICES si le CLIENT enfreint une partie des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES ou utilise les SERVICES à des fins illégales ou inappropriées. L'utilisation inappropriée comprend, mais sans s'y limiter, celles spécifiées dans la condition 8 ci-dessus, et en particulier, la modification du DISPOSITIF et/ou son retrait du VÉHICULE sans l'autorisation du FOURNISSEUR.
Aucune indemnité ou remboursement ne sera dû par le FOURNISSEUR au CLIENT dans les cas de résiliation indiqués ci-dessus.

9.3. Vente du VÉHICULE ou perte de possession du VÉHICULE - Notification au FOURNISSEUR et au CLIENT Droit de Résiliation
Si le CLIENT décide de vendre le Véhicule, de résilier la location/le bail du VÉHICULE, ou en cas de Vol ou de mise au rebut/destruction du VÉHICULE, le Client doit :
- en informer rapidement le FOURNISSEUR soit via l'APPLICATION/le SITE WEB/en contactant le RÉSEAU D'ASSISTANCE FOURNISSEUR et/ou le Service Client/Centre de Contact FOURNISSEUR ; et
- s'assurer que son compte n'est plus lié au VÉHICULE, en contactant le RÉSEAU D'ASSISTANCE FOURNISSEUR et/ou le Service Client/Centre de Contact FOURNISSEUR.
En cas de vente ou de cession du VÉHICULE - pour quelque cause que ce soit - à un tiers, le CLIENT doit :
- s'assurer que toutes les données personnelles stockées dans le VÉHICULE sont supprimées ; et
- expressément communiquer au nouveau propriétaire ou détenteur du VÉHICULE l'existence des PRESTATIONS précitées.
Le CLIENT sera tenu de résilier certains SERVICES nécessitant une activation supplémentaire et requérant l'adresse électronique, le numéro de téléphone et/ou le téléchargement de l'application mobile client. Le nouveau CLIENT sera autorisé à souscrire aux SERVICES

nécessitant l'adresse électronique du Client, son numéro de téléphone et/ou le téléchargement de l'application mobile suite à la résiliation de l'ancien propriétaire.
En fonction des SERVICES concernés, le nouveau propriétaire du VÉHICULE, (i) pendant la durée de validité des SERVICES, pourra utiliser les SERVICES pour le reste de la durée des CONDITIONS GÉNÉRALES, auquel cas il sera réputé être le nouveau CLIENT, sous réserve des présentes Conditions Générales ou (ii) sera amené à souscrire de nouveau aux SERVICES pour une nouvelle durée telle que précisé plus en détail en Annexe 1.
Si le CLIENT vend le VÉHICULE sans en avoir préalablement informé le nouveau propriétaire : (i) le FOURNISSEUR ne sera en aucun cas tenu responsable de la collecte ultérieure des données, estimant, de bonne foi, qu'elles appartiennent au CLIENT et (ii) ce dernier restera responsable en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES de la bonne ou mauvaise utilisation des SERVICES par le nouveau propriétaire.
Il reste également entendu que (i) le FOURNISSEUR n'est pas responsable des dommages découlant de violations liées au traitement des données personnelles en cas de défaut de notification des circonstances susmentionnées et (ii) le CLIENT n'accédera ni n'utilisera aucune donnée relative au VÉHICULE suite à la vente à des tiers et/ou à la fin de la location du VÉHICULE.
Aucune indemnité ou remboursement ne sera dû par le FOURNISSEUR au CLIENT dans les cas de résiliation indiqués au présent article 9.3.

10. INFORMATIONS SPÉCIALES SUR LES RESTRICTIONS DE SERVICE ET DE SYSTÈME

10.2. Propriété de la technologie
Le FOURNISSEUR et ses PRESTATAIRES, dans la mesure où ils sont responsables, sont et resteront à tout moment propriétaires de tous les droits, titres et intérêts concernant (i) tout matériel, logiciel et technologie associée utilisés ensemble ou en relation avec les SERVICES, et (ii) tout droit de propriété intellectuelle ou autre droit de propriété, y compris, sans s'y limiter, tous les brevets, droits d'auteur, droits sur les marques et secrets commerciaux qui y sont contenus. Le CLIENT reconnaît qu'il est interdit et s'engage à ne pas copier, décompiler, décomposer, faire de la rétro-ingénierie, réduire les travaux dérivés ou manipuler toute technologie ou donnée ou contenu stocké ou intégré dans l'équipement utilisé pour recevoir ou exploiter les SERVICES (ensemble, les « Équipements technologie ») ou autrement modifier ou altérer cet équipement. Le CLIENT s'engage également à ne pas télécharger, publier, transmettre ou autrement rendre disponible tout matériel contenant des virus logiciels ou d'autres codes, fichiers ou programmes informatiques conçus pour interrompre, désactiver ou limiter la fonctionnalité des SERVICES. Tout logiciel contenu dans le VÉHICULE est concédé sous licence uniquement pour être utilisé avec les SERVICES. En outre, toute donnée ou autre contenu des SERVICES est protégé par les lois sur les droits d'auteur et par d'autres législations sur la propriété intellectuelle et tous les droits de propriété sont attribués au FOURNISSEUR et aux PRESTATAIRES de SERVICES. Le CLIENT a le droit d'utiliser la technologie de l'équipement uniquement pour un usage personnel, non commercial ni professionnel et en relation avec les SERVICES.

11. GARANTIE ET RESPONSABILITÉS DU FOURNISSEUR
11.1 Garantie
Sous réserve du respect par le CLIENT de ses obligations mentionnées dans les présentes CONDITIONS GÉNÉRALES, et sauf dans les cas prévus aux articles 6, 9 et 13.1
(i) La garantie accordée par la loi applicable sur le VÉHICULE et/ou la garantie du fabricant du matériel (le cas échéant) comprend le DISPOSITIF installé en usine dans le VÉHICULE.
Si le CLIENT est un CONSOMMATEUR, les SERVICES seront couverts par la garantie prévue par la loi, y compris la garantie selon laquelle le FOURNISSEUR sera responsable de tout défaut de conformité des SERVICES qui surviendrait ou deviendrait apparent au cours de la période pendant laquelle le SERVICE doit être fourni en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES. En cas de défaut de conformité, le CLIENT bénéficie des recours prévus par la loi applicable régissant la vente de biens comportant des contenus numériques et des services numériques.

(ii) Le FOURNISSEUR déploie des efforts raisonnables pour assurer la disponibilité des SERVICES.

Cependant, le CLIENT doit noter les limitations suivantes :

Le FOURNISSEUR ne garantit pas que les SERVICES seront fournis sans interruption ou fonctionneront sans erreur. Par ailleurs, en raison de la nature de la nouvelle technologie employée, il existe des restrictions supplémentaires concernant la responsabilité du FOURNISSEUR, telles que détaillées dans l'Annexe I ci-jointe.
Si le CLIENT n'a pas effectué une mise à jour fournie par le FOURNISSEUR et nécessaire au maintien de la conformité des SERVICES, dès sa mise à disposition, le FOURNISSEUR ne sera pas responsable de tout défaut de conformité des SERVICES qui surviendrait ou deviendrait apparent au cours de la période pendant laquelle le SERVICE doit être fourni en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

11.2. RESPONSABILITÉ
Aucune disposition des présentes conditions générales n'a pour effet d'exclure la responsabilité non exclue de l'une ou l'autre des parties en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence ou la négligence de ses préposés ou agents, ou d'exclure la responsabilité en cas de déclaration frauduleuse.

11.2.1 Responsabilité à l'égard des CONSOMMATEURS
Le FOURNISSEUR ne fournit les SERVICES que pour un usage domestique et privé. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins commerciales, d'affaires ou de revente, et le FOURNISSEUR n'a aucune responsabilité envers le CLIENT pour toute perte de profit, perte d'activité, interruption d'activité ou perte d'opportunité commerciale. Il est donc destiné à des fins d'orientation générale et d'information uniquement, et non à des fins d'enregistrement ou de journalisation formelle, car il existe toujours un risque de perte ou de corruption des données, de sorte que le FOURNISSEUR ne fournit aucune garantie que les données que vous enregistrez avec les Services seront disponibles à tout moment.

11.2.2 Responsabilité du FOURNISSEUR envers les CLIENTS non-CONSOMMATEURS
Sans préjudice de ce qui précède, le FOURNISSEUR n'est en aucun cas responsable et ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout type de pertes ou dommages, découlant de ou liées à la prestation ou à l'utilisation des SERVICES, quelle que soit la cause.
En outre, le FOURNISSEUR n'est pas responsable de :
-
- toute perturbation dans l'utilisation du SITE WEB ;
- l'indisponibilité temporaire ou permanente et totale ou partielle du SITE WEB ;
- toute difficulté liée au temps de réponse et, d'une manière générale, tout défaut de performance ;
- toute impossibilité d'utiliser le SITE WEB ;
- les atteintes à la sécurité de l'information susceptibles d'endommager les équipements/dispositifs du CLIENT et les données, sauf disposition contraire de la loi ;
En aucun cas, le FOURNISSEUR ne sera tenu responsable des interruptions ou des restrictions des SERVICES pour les raisons suivantes :
- dispositions légales ou mesures administratives et/ou réglementaires encadrées ;
- les dispositions émises par les autorités compétentes.
l Le FOURNISSEUR ne sera pas responsable envers le CLIENT en matière contractuelle, délictuelle (y compris, sans s'y limiter, la négligence) et/ou manquement à une obligation légale) pour toute perte ou tout dommage que le CLIENT pourrait subir en raison de tout acte, omission, négligence ou défaut (y compris la négligence) dans la prestation des SERVICES par le FOURNISSEUR, ou son Prestataire de services, d'un montant supérieur au prix total payé par le CLIENT pour les Services.

11.3. Sécurité Internet
Le FOURNISSEUR s'efforcera de garantir la sécurité des SERVICES, en tenant compte de la complexité de l'Internet. Le FOURNISSEUR ne peut toutefois garantir une sécurité absolue.
L'ABONNÉ accepte les caractéristiques et les limites du réseau Internet.
L'ABONNÉ reconnaît avoir pris connaissance de la nature intrinsèque du réseau Internet et notamment de ses prérogatives techniques et des temps de réponse nécessaires pour consulter, analyser ou transférer des données.
L'ABONNÉ doit informer le FOURNISSEUR de tout défaut ou problème rencontré dans les SERVICES.
L'ABONNÉ comprend que les flux de données sur l'Internet ne sont pas nécessairement protégés, notamment en ce qui concerne les potentiels détournements.
L'ABONNÉ accepte de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres contenus, données et/ou logiciel contre la contamination par d'éventuels virus circulant sur l'Internet.

12. MISES À JOUR DES SERVICES
Le CLIENT est informé et reçoit les mises à jour, y compris les mises à jour de sécurité, nécessaires pour maintenir le DISPOSITIF en conformité.
Le cas échéant, le FOURNISSEUR pourra utiliser la technologie « over the air », telle que décrite à l'Annexe I, pour accéder à distance au DISPOSITIF et lui fournir des mises à jour.
Le CLIENT accepte et reconnaît que les mises à jour « over the air » seront communiquées au CLIENT au moyen d'un message d'information

affiché à l'écran du dispositif radio dans tous les cas.

La mise à jour sera programmée à l'arrêt du VÉHICULE. Si le CLIENT a besoin d'utiliser le VÉHICULE pendant la mise à jour ou l'installation, le VÉHICULE peut être démarré, mais les SERVICES peuvent être temporairement indisponibles. Pour de telles mises à jour, selon la MARQUE concernée (Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep, Abarth), le CLIENT aura la possibilité de reporter la mise à jour dans le temps jusqu'à un nombre maximum de références au-delà duquel l'installation commencera automatiquement.

Le FOURNISSEUR recommande au CLIENT de télécharger les mises à jour dès qu'elles sont disponibles. Si le CLIENT n'a pas effectué la mise à jour fournie par le FOURNISSEUR et nécessaire au maintien de la conformité des SERVICES dès sa mise à disposition, alors le FOURNISSEUR ne sera pas responsable de tout défaut de conformité des SERVICES qui surviendrait ou deviendrait apparent au cours de la période pendant laquelle le SERVICE doit être fourni en vertu des présentes CONDITIONS GÉNÉRALES.

Le CLIENT accepte et reconnaît que la technologie « over the air » sera également utilisée par le FOURNISSEUR pour effectuer les activités suivantes sans aucune autre action requise par le CLIENT :

- les mises à jour nécessaires à la conformité légale, réglementaire ou de cybersécurité
-installation de mises à jour en cas de correction de bogues ;
- mises à jour requises lors de tout remplacement du prestataire de services réseau ;
- les installations nécessaires à la mise à disposition d'un nouveau service préalablement activé par le CLIENT.

Dans ce cas, la mise à jour ou l'installation sera programmée à l'arrêt du VÉHICULE. Si le CLIENT doit utiliser le VÉHICULE alors que la mise à jour ou l'installation est en cours, le VÉHICULE peut être démarré, mais les SERVICES seront temporairement indisponibles, jusqu'à la fin de la mise à jour ou de l'installation.

Annexe Ia - SERVICES pour Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep et Abarth

Le PRESTATAIRE des SERVICES est Stellantis Europe S.p.A., dont le siège social est à Corso Giovanni Agnelli n° 200, 10135 Turin (Italie), SIRET et numéro de TVA 7973780013, au capital social entièrement libéré de : 850 000 000 EUR, inscrit au Registre Économique et Administratif (R.E.A.) de Turin sous le n° 07973780013 (ci-après, également, « STELLANTIS EU »).

De manière générale, la durée des services présentés ci-dessous est de 10 ans à compter de la date de début de la garantie, sauf mention explicite. Nonobstant ce qui précède, les Services prendront fin de plein droit si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour leur délivrance n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) du fait d'une coupure des réseaux 2G et/ou 3G et/ou 4G décidée par les opérateurs de télécommunication. Veuillez consulter le SITE WEB et contacter le service Client pour vérifier si votre modèle de VÉHICULE sera affecté par une telle désactivation du réseau.

Certains des services **(marqués d'un +)** décrits ici pourraient ne pas être disponibles. . Leur fourniture dépendra de la Marque et du modèle de Véhicule/type de moteur et de la disponibilité territoriale. Le CLIENT est invité à vérifier leur disponibilité effective sur le SITE WEB et l'éligibilité de son Véhicule.

1 PROCESSUS D'ASSOCIATION

Un Processus d'association peut être nécessaire pour activer certains services, tels que E-Remote Control, la Commande à distance ou l'Alarme connectée (liste non exhaustive). En plus des étapes ci-dessous, le CLIENT doit vérifier l'éligibilité du VÉHICULE au Service et la compatibilité de son appareil connecté avec le VÉHICULE en consultant la section connectivité du SITE WEB de la Marque.

Afin d'activer un Service dans son Véhicule, il est essentiel que le Client termine toutes les étapes du Processus d'association, tel que décrit ci-dessous.
Si le Client ne termine pas avec succès toutes les étapes requises du Processus d'association mentionné ci-dessus, il ne pourra ni activer ni utiliser les Services dans son Véhicule.

Le Client est réputé avoir terminé le Processus d'association quand il a reconnu et accepté de participer et de tirer parti de l'Association, laquelle nécessite l'utilisation et le traitement de données personnelles, telles que décrites dans la Déclaration de confidentialité, et la désactivation du « Mode privé », le Service ne pouvant être fourni autrement.

Le FOURNISSEUR n'est pas responsable si le processus d'association n'est pas effectué correctement.

L'association est nécessaire pour les Services qui requièrent l'identification du Client en tant qu'utilisateur du Véhicule puisque les Services sont réservés au Client et uniquement fournis à ce dernier.

Un seul CLIENT à la fois peut associer et utiliser le Service concerné.

1.1 Définitions

« Association » et/ou **« Processus d'association » :** la connexion du Véhicule avec le compte MyBrand du Client (à savoir le compte sur l'Application Mobile concernée), résultant du Processus d'association, décrit dans les présentes Conditions générales, effectuée avec succès par le Client. Le Client ne peut avoir qu'un seul Compte MyBrand associé au même Véhicule.
« Numéro de téléphone de confiance » : numéro de téléphone renseigné par le Client dans son compte MyBrand, qui sera utilisé pour recevoir tous les codes de sécurité nécessaires pour toute activation et/ou Association.
« Appareil connecté de confiance » : Appareil connecté (Smartphone, Smartwatch etc.) enregistré par le Client dans son compte MyBrand en utilisant son Numéro de téléphone de confiance.

1.2 Processus

1.2.1 *Prérequis*

Il est spécifié que le Processus d'association ne peut commencer qu'une fois que le Client a :

- téléchargé l'Application Mobile sur son Appareil connecté ;
- créé un compte MyBrand.

1.2.2 *Processus d'association en trois étapes*

Une fois que le Client s'est assuré d'avoir terminé tous les prérequis mentionnés à l'article 1.2.1 ci-dessus, le Client peut se connecter à son Compte MyBrand via l'Application Mobile.
L'Appareil connecté du Client doit être connecté à Internet et le Compte MyBrand du Client doit être ouvert pendant le Processus d'association, y compris durant les étapes préliminaires décrites ci-après, lesquelles nécessitent que le Client enregistre son Numéro de téléphone de confiance et son Appareil connecté de confiance dans son Compte MyBrand.
En cas de déconnexion de l'Application et/ou du Compte MyBrand, et/ou d'arrêt du Processus d'association par le Client pendant son exécution, il est recommandé au Client de s'arrêter à la dernière étape terminée avec succès, car :

- seules les étapes terminées avec succès sont enregistrées ;
- le Processus d'association reprendra à la dernière étape terminée avec succès, lorsque le Client se reconnectera à son Compte MyBrand pour terminer le Processus d'association.

Étape 1 : validation du Numéro de téléphone de confiance
L'Application Mobile invite le Client à saisir, dans son Compte MyBrand, le numéro de téléphone portable sur lequel il recevra un code de vérification par SMS. Le Client doit saisir le code de vérification en entier son Compte MyBrand afin de valider le numéro de téléphone portable enregistré dans son Compte MyBrand, afin qu'il soit défini comme son Numéro de téléphone de confiance.

Étape 2 : enregistrement de l'Appareil connecté de confiance
Le Client reçoit, sur son Numéro de téléphone de confiance, un SMS contenant un code d'activation. Le Client doit saisir le code d'activation en entier dans son Compte MyBrand sur l'Appareil connecté qu'il souhaite enregistrer comme son Appareil connecté de confiance. Il doit dans le même temps choisir et saisir un code PIN pour valider l'enregistrement de l'Appareil connecté de confiance dans son Compte MyBrand.

Étape 3a (pour tous les véhicules, sauf Peugeot Boxer, Citroën Jumper et Opel Movano) : association via la clé du Véhicule
Avant de terminer cette étape du Processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le Bluetooth est activé sur l'Appareil connecté de confiance afin de l'associer au Véhicule via l'écran tactile en se référant, si nécessaire, au manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la Marque ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession d'une clé du Véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est l'utilisateur du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et au moins l'une de ses clés physiques**.**
Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule et Associer l'Appareil connecté de confiance au Véhicule via Bluetooth ;
- mettre le contact dans le Véhicule (tableau de bord allumé) ou démarrer le moteur ;
- associer le Véhicule avec le Compte MyBrand du Client en appuyant sur le bouton « *SE CONNECTER* » affiché sur l'écran de son Appareil connecté de confiance.

Étape 3b (pour Peugeot Boxer, Citroën Jumper, Opel Movano uniquement) : Association en utilisant le kilométrage total du véhicule
Avant de terminer cette étape du processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession d'une clé du véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est l'utilisateur du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et au moins l'une de ses clés physiques.
Le Client est conscient que ce processus repose sur des données envoyées par le véhicule au cloud de Stellantis. Ces données comprennent (sans y être limitées) :

- les horodatages des événements « démarrage du véhicule » et « arrêt du véhicule »

- le kilométrage total parcouru par le véhicule.

Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule ;
- démarrer le moteur lorsque l'Application Mobile l'invite à le faire
- entrer dans l'Application Mobile le kilométrage total du véhicule affiché sur le tableau de bord
- couper le moteur lorsque l'Application Mobile l'invite à le faire
- confirmer la fin du processus d'association en validant dans l'Application Mobile sur son appareil connecté de confiance.

Étape 3c (applicable à tous les IVI R1High et uniquement aux véhicules NAC qui n'ont pas effectué l'association avec la clé du Véhicule) : Association via le QR code

Avant de terminer cette étape du Processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession d'une clé du Véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est l'utilisateur du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et au moins l'une de ses clés physiques**.** Il est le seul à pouvoir utiliser les services exigeant cette association.

Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule ;
- allumer le moteur ;
- générer le QR code sur l'écran de la voiture en appuyant sur le bouton « *Je confirme que j'ai démarré la voiture »* sur la page de son compte MyBrand sur son Dispositif connecté de confiance ;
- associer le Véhicule avec son Compte client MyBrand en scannant le QR code affiché à l'écran avec la caméra via son Compte sur son Appareil connecté de confiance.

Étape 3d (s'applique aux véhicules équipés de la clé numérique) : Association de haut niveau

Avant de terminer cette étape du Processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession de toutes les clés et/ou cartes du Véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est le propriétaire du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et toutes les clés physiques de ce dernier**.**

Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule ;
- allumer le moteur ;
- exécuter l'Application Mobile et cliquer sur l'icône : Configurer votre clé numérique
- Procéder comme indiqué dans l'Application Mobile et le système d'infodivertissement du véhicule, en présentant toutes les clés physiques quand cela est demandé.

Après l'exécution de l'association, les clients peuvent créer leurs clés numériques dans le portefeuille natif de leur téléphone.

En cas d'incident technique et/ou de perte de la connexion durant le Processus d'association, l'Application Mobile informera le Client du problème. Dans ce cas, le Client pourrait avoir à refaire tout ou partie du Processus d'association. Si le problème persiste et qu'il n'est pas dû à une perte totale ou partielle de la connexion, le Client devrait contacter le Centre de contact Client.

2 Assistance en cas d'accident

Ce SERVICE offre au CLIENT les fonctions décrites aux points 1.1 à 1.3 ci-dessous en cas d'accident. Le CLIENT reconnaît que l'APPAREIL est en mesure de détecter l'impact uniquement s'il est en fonctionnement à ce moment-là.

Ce SERVICE est disponible sur la base de la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation du VÉHICULE.

La prestation du SERVICE tel que décrit à l'article 2.1. exclut la prestation simultanée du SERVICE tel que décrit à l'article 2.2.

2.1. Appel eCall

Cette fonction sera assurée pendant tout le cycle de vie du VÉHICULE.

Cette fonction, lorsqu'elle est opérationnelle, est assurée par le biais du service public d'urgence de chaque pays.

En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, un appel est automatiquement transmis du VÉHICULE au numéro d'urgence public correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

En cas d'appel **eCall, le système déconnectera tous les autres services connectés pendant les 60 minutes suivantes, afin de permettre au service d'urgence public de contacter le client sans interférence. ***

L'utilisateur du VÉHICULE a toujours la possibilité d'envoyer une demande d'assistance manuelle au numéro public d'urgence en appuyant sur un bouton spécial à bord du VÉHICULE.

* uniquement pour certains modèles/versions ; pour plus de détails, consultez la section SITE WEB - connectivité.

2.2. Appel de détresse / Assistance

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible pour le VEHICULE, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à STELLANTIS EU.

En cas de collision grave qui est enregistrée par l'APPAREIL sur le VÉHICULE et entraînant l'arrêt du VÉHICULE, un appel est automatiquement effectué à partir du VÉHICULE au CENTRE DE CONTRÔLE du PRESTATAIRE DE SERVICES. Dans ce cadre, les données nécessaires pour l'identification et le positionnement du VÉHICULE sont également envoyées. Le CENTRE DE CONTRÔLE essaie ensuite de réagir à l'appel reçu ou de téléphoner à l'occupant du VÉHICULE pour vérifier la nécessité de l'assistance et, si nécessaire, avertir le service de secours (ambulance).

L'occupant du VÉHICULE a également la possibilité d'introduire une demande d'assistance manuellement auprès du CENTRE DE CONTRÔLE à l'aide du bouton destiné à cette fin ou via le menu destiné à cette fin sur la radio (si disponible).

Avertissement : Les fonctions d'appel de détresse peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture

2.3. Appel vocal automatique pour demander de l'assistance

Dans les pays où le SERVICE n'est pas disponible sous la forme décrite dans l'article 1.1. ou 1.2. Et/ou en cas de coupure du SERVICE visé à l'article 1.2., un appel vocal pour demander de l'aide est automatiquement envoyé au numéro du service de secours en cas de collision grave qui est enregistrée par l'APPAREIL sur le VÉHICULE et entraînant l'arrêt du VÉHICULE.

Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

Sur la base des conditions décrites ci-dessus pour la fourniture des SERVICES (articles 1.1, 1.2, 1.3), le CLIENT reconnaît que, pour un envoi correct de la demande d'assistance, il faut que le VÉHICULE ait une portée mobile et une portée GPS et que ces réseaux fonctionnent correctement.

Couverture territoriale : les détails relatifs à la couverture territoriale des SERVICES décrits ci-dessus (articles : 1.1 ; 1.2 ; 1.3) sont disponibles dans la rubrique Connectivité du SITE WEB**.**

Avertissement : L'Appel vocal d'URGENCE automatique peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

3 ASSISTANCE DEPANNAGE

En cas de panne, d'accident ou d'autre problème entraînant l'arrêt du VÉHICULE et faisant partie du SERVICE d'Assistance dépannage étendue auquel le CLIENT a droit sur la base d'un contrat distinct avec STELLANTIS EU, le CLIENT peut recourir à l'Assistance dépannage étendue.

Ce SERVICE, si disponible, est assuré par un FOURNISSEUR DE SERVICES externe à STELLANTIS EU et peut être activé en mode automatique (ce service n'est pas encore en service ; pour toute information sur l'activation consulter le SITE INTERNET) et en mode manuel.En mode automatique, si disponible pour le VEHICULE, en cas de pannes ou de défaillances majeures détectées par l'APPAREIL sur le

En mode automatique, si disponible, en cas de pannes ou de défaillances majeures détectées par l'APPAREIL sur le VÉHICULE (telles que, mais de manière non limitative, les défaillances du système de freinage ou les pannes moteur graves), une demande d'assistance est automatiquement envoyée du VÉHICULE vers le CENTRE OPÉRATIONNEL du FOURNISSEUR de SERVICES avec la transmission des données utiles pour l'identification et la localisation du véhicule, ainsi que pour l'identification de la panne détectée ; le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu afin de vérifier le besoin d'assistance et la nécessité d'envoyer sur place un véhicule de secours routier.
En mode manuel, l'occupant du VÉHICULE a également la possibilité de demander manuellement de l'aide au CENTRE OPÉRATIONNEL en appuyant sur le bouton ASSISTANCE approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur le poste radio (si disponible).

Couverture territoriale :
Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

Avertissement : Les fonctions d'Assistance routière avancée peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

4 Service client

Ce service, lorsqu'il est disponible, propose au CLIENT une assistance en cas de problèmes ou de besoin d'informations sur des questions liées au VÉHICULE et/ou à l'utilisation des SERVICES.

L'occupant du VÉHICULE a la possibilité de passer l'appel manuel directement au Service Client STELLANTIS EU en appuyant sur le bouton dédié approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur l'appareil radio (si disponible).

La demande s'effectue auprès du Service Client de STELLANTIS EU accompagnée de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE afin de permettre au Service Client de fournir les informations demandées.

5 Vehicle Health Report (« VHR » Rapport d'état du véhicule)

Ce Service, lorsqu'il est disponible, peut être fourni à condition que le CLIENT ait préalablement communiqué une adresse électronique valide au réseau d'assistance STELLANTIS EU.

Le rapport sur l'état du véhicule fournit des informations sur l'état et les conditions du véhicule et communique les besoins de maintenance potentiels par l'envoi d'e-mails périodiques au CLIENT, sur la base des données collectées et rapportées via les instruments embarqués du VÉHICULE.

Ce Service, lorsque disponible pour le VEHICULE, inclut aussi la communication dans le Rapport d'état du véhicule d'un lien « Trouver un distributeur » pour l'identification et la sélection du centre d'entretien du réseau STELLANTIS EU officiel où le SOUSCRIPTEUR peut se rendre pour effectuer les interventions d'entretien/de réparation nécessaires.

Les critères de sélection de ce centre d'entretien sont les suivants :

- la proximité dudit centre avec le lieu indiqué par le CLIENT ;
- - indication de la dénomination sociale du centre d'assistance du réseau STELLANTIS EU officiel par le CLIENT.

6 Eco Score

Eco Score est un SERVICE qui, lorsqu'il est disponible, donne à le CLIENT des conseils pour améliorer son style de conduite.
Des données concernant les accélérations et décélérations, la vitesse et les changements de rapports sont enregistrées en temps réel et utilisées pour établir un score, lequel s'affiche sur l'écran de l'appareil radio.
L'utilisateur peut voir les scores associés aux précédents trajets dans l'APPLICATION MOBILE.

7 Surveillance embarquée de la consommation de carburant (« OBFCM » On Board Fuel Consumption Monitoring)

Conformément à l'article 9 du règlement d'exécution (UE) 2021/392 (« Surveillance de la consommation de carburant à bord »), ce service de réglementation permet à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) de collecter les données du véhicule liées à l'utilisation (telles que le NIV, la distance totale parcourue, la consommation totale de carburant, l'énergie totale du réseau dans la batterie, le cas échéant).

L'AEE utilise ces données pour suivre en temps réel la consommation de carburant et d'énergie et les émissions de CO_2 des véhicules neufs, de manière anonyme et regroupée.

Ce SERVICE est fourni pendant 15 ans après la première mise en circulation du véhicule. Comme indiqué dans le règlement de Surveillance de la consommation de carburant à bord, le CLIENT peut refuser la collecte et la transmission des données du véhicule à des fins réglementaires de la surveillance de la consommation de carburant à bord. Cela peut se faire en contactant le Service client (les coordonnées sont disponibles sur le site Web de la marque pour votre pays).

8 Déclaration du kilométrage à l'association CarPass (Belgique uniquement)

Ce service est actif en Belgique uniquement, en réponse à une exigence réglementaire depuis 2020.
Afin de prévenir la fraude, il consiste à fournir 4 fois par an le kilométrage de tout véhicule immatriculé en Belgique à CarPass, une association déléguée par les autorités belges pour collecter et contrôler ces données.
Pour le véhicule connecté, ce kilométrage est collecté par voie hertzienne, si un autre service du pack CONNECT ONE nécessite déjà cette collecte. Ces données sont transmises à CarPass, à la demande de cet organisme.
Ce service est fourni à vie, tant que CarPass demande les données (véhicule immatriculé en Belgique).

9 Mise à jour logiciel à distance (« AOTA » APPLICATION OVER THE AIR)

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible pour le VEHICULE, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à STELLANTIS EU.

Le service AOTA (Application Over The Air) permet au SYSTÈME D'EXPLOITATION de mettre à jour à distance le logiciel du DISPOSITIF informatisé et le logiciel d'application de l'appareil radio, afin de mettre à la disposition du CLIENT de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations/enrichissements des fonctionnalités déjà proposées.

Les mises à jour ci-dessus sont effectuées à la discrétion de la MARQUE.
Ces mises à jour pourraient affecter les données stockées dans les SERVICES DU VÉHICULE ou les supprimer. Le CLIENT reconnaît et accepte expressément que STELLANTIS EU n'est pas responsable de toute perte de données. Le CLIENT n'est ni propriétaire des logiciels des SERVICES ni
n'acquiert le droit d'utiliser ou de modifier ces logiciels de manière indépendante. Le CLIENT accepte que STELLANTIS EU ait le droit d'intervenir à distance pour mettre à jour le logiciel.

Le CLIENT accepte et reconnaît que les mises à jour seront communiquées au CLIENT au moyen d'un message d'information affiché à l'écran de l'appareil radio.
Certaines mises à jour nécessaires et cruciales (par exemple, mais non exhaustives, le micrologiciel de l'appareil radio) seront effectuées immédiatement, tandis que pour d'autres (par exemple, les applications effectuées sur l'appareil radio) le CLIENT aura la possibilité de reporter la mise à jour dans le temps jusqu'à un nombre maximum de

références au-delà duquel l'installation démarrera automatiquement.

Si la mise à jour était toujours **en cours** à la prochaine mise sous tension, la radio informera le CLIENT du processus en cours, l'avertissant de l'indisponibilité temporaire du SERVICE.

Couverture territoriale :
Les détails de la couverture territoriale du SERVICE sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

10 Notifications et applications embarquées

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, offre au Client la possibilité de recevoir des messages et/ou des notifications et/ou des applications relatives à la prestation des SERVICES et des messages de rappel pour des campagnes de rappel ou de maintenance programmée ou d'autres services.
Le CLIENT peut contacter le Service Client de STELLANTIS EU pour demander des informations complémentaires concernant les messages reçus.

Pour les campagnes de rappel, le CLIENT doit toujours se référer aux informations fournies dans la communication écrite de la campagne de rappel individuelle reçue par courrier du propriétaire du VÉHICULE.
Couverture territoriale :
Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

11 Entretien préventif (uniquement pour les véhicules utilitaires légers éligibles pour les clients professionnels ou commerciaux)

Ce Service fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de Connect One et est donc incorporé au Contrat d'Achat.

Ce Service peut être fourni à condition que le Client ait préalablement communiqué une adresse électronique valide lors du processus d'achat du véhicule. Le service n'est fourni que pour les modèles suivants : Citroën Berlingo MY23, Citroën Jumpy MY23, Citroën Jumper MY23, Peugeot Partner MY23, Peugeot Expert MY23, Peugeot Boxer MY23, Opel Combo MY23, Opel Vivaro MY23, Opel Movano MY23, Fiat Doblò MY23, Fiat Scudo MY23, Fiat Ducato MY23. Le Fournisseur pourra à son gré élargir la gamme des Véhicules éligibles, comme décrit plus en détail sur le site web.

11.1. Définitions

Le "Réparateur agréé" est un réparateur agréé du réseau du constructeur du véhicule, autorisé à effectuer des réparations sur le véhicule.
VUL ou Véhicule utilitaire léger : Véhicule utilitaire léger
« Plateforme » désigne le site Web ou la plateforme du Prestataire de service à l'adresse www.free2move-connectfleet.com où le Client peut gérer les paramètres du Service et recevoir des Alertes.
« Avertissement » : désigne un avertissement avec les informations qui s'y rapportent envoyé par les systèmes d'information du Prestataire, à partir des données techniques transmises par le Dispositif du Véhicule et qui comprend les alertes de maintenance.

11.2. Fourniture du service et activation

Ce Service est fourni par le Prestataire de service dénommé Free2Move SAS - 45 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS - France Capital de 182 047 € Siret : 790 020 606 00022 N°TVA : FR11790020606 / EORI = FR79002060600022 ("F2M").

Le Client peut utiliser le Service par l'intermédiaire de la Plateforme. Si le Client décide de le faire, il accepte de l'utiliser conformément aux conditions d'utilisation du Prestataire de service. Les Données personnelles du Client seront traitées par le Prestataire de services agissant en tant que responsable du traitement autonome conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le site Web du Prestataire de services à l'adresse https://www.free2move.com
À la date de livraison du véhicule ou à une date ultérieure, l'adresse électronique valide du Client est envoyée au Prestataire de service. Le Client recevra un e-mail du Prestataire de service contenant une brève description du service, qui est déjà activé, et la procédure à suivre pour accéder à la Plateforme et/ou pour modifier les paramètres si nécessaire (y compris pour désactiver le service).
À compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, et en dérogation à la durée fixée pour le pack de services Connect One, le service est fourni pendant quatre ans dans le cadre du pack de services Connect One. Après cette période, le service deviendra un service supplémentaire en dehors du pack de services Connect One, qui nécessitera un nouvel abonnement supplémentaire que le Client pourra souscrire, sans obligation de sa part, après acceptation et paiement par l'intermédiaire de la Plateforme.

11.3. Description du Service

Lorsqu'un Avertissement nécessite l'intervention d'un technicien sur le Véhicule, le Client recevra une alerte par e-mail et/ou sur la Plateforme avec le contenu de l'Avertissement et un lien vers le système de réservation en ligne, qui permettra au Client de prendre un rendez-vous en ligne avec le Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation mais dans un pays spécifié au point 9.5 ci-dessous,le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.
Ce rendez-vous ne sera pris qu'après accord avec le Client et aura lieu auprès d'un Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation, mais dans un pays spécifié au point 10.4 ci-dessous, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Un rapport hebdomadaire sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé des Avertissements (éventuels) survenus sur son Véhicule dans les 7 jours précédant la date du rapport.
Un rapport mensuel sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé de la prochaine date d'entretien ou de la date dépassée (éventuelle) et/ou du kilométrage effectué à la prochaine date d'entretien ou à la date précédente qui a été dépassée (si disponible).

Une Alerte est détectée et comprise grâce aux données techniques transmises par le Véhicule aux systèmes d'information du Prestataire via le Dispositif/l'Unité télématique.
Sur la base de ces données, un avertissement peut être déclenché pour les catégories d'équipements suivantes (sans s'y limiter) :
- Système d'entretien du véhicule (tel que le voyant de service)
- Systèmes de sécurité (comme les airbags) - Système d'aide à la conduite (comme l'ESP)
- Groupe motopropulseur (y compris le moteur)
- Système de freinage (tel que l'ABS)
- Niveaux de liquide (tel que le niveau d'huile)

Si, parmi ces catégories, un équipement n'est pas équipé ou n'est pas techniquement en mesure de transmettre un avertissement, en raison du modèle ou de la finition du Véhicule, aucun avertissement ne pourra être transmis pour l'équipement concerné.

Le Client peut désactiver le service ou le convertir en transmission de données brutes en envoyant un e-mail à l'adresse de F2M : support-connectfleet@free2move.com

11.4. Conditions d'utilisation

Les données techniques du véhicule et les avertissements ne peuvent être transmis au Client que si les conditions suivantes sont remplies :

- le Client a préalablement communiqué une adresse e-mail valide lors du processus d'achat du Véhicule.
- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture) et dans l'un des pays visés au point 10.5 (Territorialité) ci-dessous.
- Si le moteur ne tourne pas ou si le Véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors du prochain démarrage du moteur, ou au retour dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- Le Dispositif, ou les unités nécessaires au fonctionnement du Dispositif, ne doivent pas avoir été endommagés lors d'un accident, d'un vol ou de toute autre circonstance.

Le rapport mensuel envoyé par e-mail à l'adresse mentionnée dans la description du Service peut ne pas refléter toutes les données pertinentes si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

11.5. Territorialité

Les informations techniques nécessaires à la détection et à l'interprétation des Alertes ne peuvent être transmises par le Véhicule que dans les pays suivants, sous réserve de la

couverture du réseau téléphonique et des systèmes de géolocalisation par satellite dans la zone où se trouve le Véhicule : Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne.

11.6. Responsabilité

Les avertissements et les informations associées ne couvrent pas tous les dysfonctionnements et toutes les unités possibles, mais uniquement les avertissements qui peuvent être déclenchés par les catégories d'équipement énumérées au point 10.2 ci-dessus, dans la mesure où ces équipements sont montés sur le véhicule concerné.

La détection des Avertissements et le contact du Client associé ne sont donnés qu'à titre d'information. Leur existence ne dispense pas le client ou l'utilisateur du véhicule de :

- respecter les instructions du manuel d'utilisation du Véhicule ;
- surveiller le kilométrage figurant au compteur du Véhicule, le temps qui s'écoule, les Alertes qui apparaissent sur le tableau de bord du Véhicule, les niveaux des liquides, l'état du Véhicule et tout autre indicateur d'un dysfonctionnement ou d'un problème technique, puis de prendre toutes les mesures appropriées et notamment de veiller à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.

Il incombe au client de prendre rendez-vous avec un Réparateur agréé lorsque cela s'avère nécessaire. Le Prestataire de service n'est pas responsable des services fournis par le Réparateur agréé.

11.7. Vente ou transfert du Véhicule

Pour éviter toute ambiguïté, conformément à l'article 9.3, dans de telles circonstances, le Client devra résilier le Service et tout nouveau propriétaire ou cessionnaire du Véhicule devra se réabonner au Service. Dans ce cas, le nouveau propriétaire ou le cessionnaire n'aura le droit d'utiliser le Service que pour le reste de la durée initiale du Service pour laquelle le Client initial précédent a souscrit.

12 E-control*

est une fonctionnalité qui permet à l'ABONNÉ de commander à distance différentes fonctions basées sur les services pour véhicules électriques (VE). Cette fonctionnalité se divise en 3 sous-fonctionnalités distinctes, disponibles dans l'Application Mobile et dans l'appareil radio, à savoir : Charger maintenant, Calendrier des charges et Calendrier des climatisations.

* Les fonctionnalités E-control ne sont disponibles que pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

12.1. E-control Charger maintenant permet à l'ABONNÉ de démarrer instantanément la recharge, si le VÉHICULE est déjà raccordé, d'une simple pression sur un bouton affiché sur le point de contact choisi.

12.2. E-control Calendrier des charges permet à l'ABONNÉ d'accéder à un calendrier où l'heure de début, l'heure de fin, le jour de la semaine et la récurrence des charges peuvent être définis.

12.3. E-control Calendrier des climatisationsa permet à l'ABONNÉ d'accéder à un calendrier où l'heure de départ, le jour de la semaine et la récurrence de l'opération peuvent être définis.

Cette fonctionnalité ne permet pas de choisir une température précise. En fonction de l'heure de départ, la fonctionnalité calcule automatiquement une température confortable cible à l'intérieur du VÉHICULE.

13 Clés numériques

Les clés numériques ne sont disponibles que pour les véhicules Jeep de l'année modèle 2026.

Le service utilise l'application portefeuille/cartes (« wallet ») native des smartphones, permettant de conserver une version numérique des clés des véhicules. Il est disponible sur un nombre limité de smartphones qui prennent en charge l'Ultra Large Bande (ULB), NFC (Near Field Communication) et les clés de voiture numériques basées sur l'application Cartes. Il est possible que certaines régions géographiques ne prennent pas en charge l'application portefeuille des smartphones, dans ce cas, il peut ne pas être possible de créer une Clé numérique pour le véhicule. La technologie ULB fonctionne dans une plage de fréquence de fonctionnement qui peut ne pas être disponible pour l'utilisation civile dans certaines régions, dans ce cas la Clé numérique peut uniquement être utilisée en tant que clé numérique NFC « tap access ». Les Clés numériques fonctionneront sans utiliser le processus d'association de clé post-propriétaire initial d'application du véhicule connecté. Il ne peut y avoir qu'une clé propriétaire à un moment donné et pour pouvoir créer une clé propriétaire l'utilisateur doit être en possession de toutes les clés physiques du véhicule.

- Les services de Clés numériques sont conçus pour remplacer le traditionnel porte-clé des véhicules.
- Les utilisateurs doivent traiter les Clés numériques et les cartes NFC associées avec le même niveau de sécurité et d'importance qu'ils le feraient pour une clé physique traditionnelle.
- En cas d'égarement ou de vol de la Clé numérique ou de la carte NFC, les utilisateurs sont tenus de rapporter l'incident à la police locale et de préférence de faire désactiver les clés perdues par leur concessionnaire de services agréé.
- Le partage ou la délégation d'une clé numérique via le portefeuille s'effectue à la discrétion de l'utilisateur et le fabricant du véhicule ne peut en aucun cas être tenu responsable de toute mauvaise utilisation de la clé numérique partagée.
- Il est recommandé que les utilisateurs partagent toujours une clé numérique avec un code d'activation pour plus de sécurité.
- Les services de clés numériques doivent être résiliés par le propriétaire courant avant la vente du véhicule à un nouvel utilisateur.
- La gestion des clés numériques sur le véhicule requiert que le véhicule soit connecté aux services clouds. En cas de problèmes de couverture du réseau, il est possible que les services de clés numériques ne fonctionnent pas comme prévu, ce qui pourrait engendrer des préoccupations concernant l'accès au véhicule.
- Les utilisateurs doivent être conscients de l'état de connectivité du véhicule avant de partager et de résilier des clés.
- Un accès de secours adéquat est toujours recommandé pour assurer que les utilisateurs ne soient pas immobilisés à cause de la connectivité d'un appareil, de l'état de charge d'un appareil ou d'autres problèmes liés à la technologie.
- Le fabricant de la voiture ne sera pas responsable des problèmes dus à des clés qui n'auraient pas été supprimées parle propriétaire précédent.

Pour plus d'information, veuillez vérifier le site Web du constructeur de la voiture ou contacter le Centre de contact Client.

COUVERTURE DU TERRITOIRE DES SERVICES

La couverture géographique des Services proposée par le PRESTATAIRE de services aux Clients ayant souscrit ceux-ci dans leur pays de résidence est indiquée sur le SITE WEB.

Elle s'applique lors de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de ce pays de résidence.

Annexe Ib - SERVICES pour Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall

Le PRESTATAIRE de SERVICES est PSA Automobiles S.A. une *Société par actions simplifiée*(Stellantis Auto S.A.S.) au capital de 300 176 800 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 542 065 479, ayant son siège social au 2-10, Boulevard de l'Europe, 78 300 Poissy, France (ci-après également « PSA »).

De manière générale, la durée des services présentés ci-dessous est de 10 ans à compter de la date de début de la garantie, sauf mention explicite.

Nonobstant ce qui précède, les Services prendront fin de plein droit si le(s) réseau(x) de communication utilisé(s) pour leur délivrance n'est (ne sont) plus disponible(s) ou est (sont) fortement saturé(s) du fait d'une coupure des réseaux 2G et/ou 3G et/ou 4G décidée par les opérateurs de télécommunication. Veuillez consulter le SITE WEB et contacter le service Client pour vérifier si votre modèle de VÉHICULE sera affecté par une telle désactivation du réseau.

Certains des services **(marqués d'un +))** décrits ici pourraient ne pas être disponibles~~until later in 2024 or after~~. Leur fourniture dépendra de la Marque et du modèle de Véhicule/type de moteur et de la disponibilité territoriale. Le CLIENT est invité à vérifier leur disponibilité effective sur le SITE WEB et l'éligibilité de son Véhicule.

1 PROCESSUS D'ASSOCIATION

Un Processus d'association peut être nécessaire pour activer certains services, tels que E-Remote Control, la Commande à distance ou l'Alarme connectée (liste non exhaustive). En plus des étapes ci-dessous, le CLIENT doit vérifier l'éligibilité du VÉHICULE au Service et la compatibilité de son appareil connecté avec le VÉHICULE en consultant la section connectivité du SITE WEB de la Marque.

Afin d'activer un Service dans son Véhicule, il est essentiel que le Client termine toutes les étapes du Processus d'association, tel que décrit ci-dessous.

Si le Client ne termine pas avec succès toutes les étapes requises du Processus d'association mentionné ci-dessus, il ne pourra ni activer ni utiliser les Services dans son Véhicule.

Le Client est réputé avoir terminé le Processus d'association quand il a reconnu et accepté de participer et de tirer parti de l'Association, laquelle nécessite l'utilisation et le traitement de données personnelles, telles que décrites dans la Déclaration de confidentialité, et la désactivation du « Mode privé », le Service ne pouvant être fourni autrement.

Le FOURNISSEUR n'est pas responsable si le processus d'association n'est pas effectué correctement.

L'association est nécessaire pour les Services qui requièrent l'identification du Client en tant qu'utilisateur du Véhicule puisque les Services sont réservés au Client et uniquement fournis à ce dernier.

Un seul CLIENT à la fois peut associer et utiliser le Service concerné.

1.3 Définitions

« Association » et/ou **« Processus d'association » :** la connexion du Véhicule avec le compte MyBrand du Client (à savoir le compte sur l'Application Mobile concernée), résultant du Processus d'association, décrit dans les présentes Conditions générales, effectuée avec succès par le Client. Le Client ne peut avoir qu'un seul Compte MyBrand associé au même Véhicule.

« Numéro de téléphone de confiance » : numéro de téléphone renseigné par le Client dans son compte MyBrand, qui sera utilisé pour recevoir tous les codes de sécurité nécessaires pour toute activation et/ou Association.

« Appareil connecté de confiance » : Appareil connecté (Smartphone, Smartwatch etc.) enregistré par le Client dans son compte MyBrand en utilisant son Numéro de téléphone de confiance.

1.4 Processus

1.4.1 *Prérequis*

Il est spécifié que le Processus d'association ne peut commencer qu'une fois que le Client a :

- téléchargé l'Application Mobile sur son Appareil connecté ;
- créé un compte MyBrand.

1.4.2 *Processus d'association en trois étapes*

Une fois que le Client s'est assuré d'avoir terminé tous les prérequis mentionnés à l'article 1.2.1 ci-dessus, le Client peut se connecter à son Compte MyBrand via l'Application Mobile.

L'Appareil connecté du Client doit être connecté à Internet et le Compte MyBrand du Client doit être ouvert pendant le Processus d'association, y compris durant les étapes préliminaires décrites ci-après, lesquelles nécessitent que le Client enregistre son Numéro de téléphone de confiance et son Appareil connecté de confiance dans son Compte MyBrand.

En cas de déconnexion de l'Application et/ou du Compte MyBrand, et/ou d'arrêt du Processus d'association par le Client pendant son exécution, il est recommandé au Client de s'arrêter à la dernière étape terminée avec succès, car :

- seules les étapes terminées avec succès sont enregistrées ;
- le Processus d'association reprendra à la dernière étape terminée avec succès, lorsque le Client se reconnectera à son Compte MyBrand pour terminer le Processus d'association.

Étape 1 : validation du Numéro de téléphone de confiance

L'Application Mobile invite le Client à saisir, dans son Compte MyBrand, le numéro de téléphone portable sur lequel il recevra un code de vérification par SMS. Le Client doit saisir le code de vérification en entier son Compte MyBrand afin de valider le numéro de téléphone portable enregistré dans son Compte MyBrand, afin qu'il soit défini comme son Numéro de téléphone de confiance.

Étape 2 : enregistrement de l'Appareil connecté de confiance

Le Client reçoit, sur son Numéro de téléphone de confiance, un SMS contenant un code d'activation. Le Client doit saisir le code d'activation en entier dans son Compte MyBrand sur l'Appareil connecté qu'il souhaite enregistrer comme son Appareil connecté de confiance. Il doit dans le même temps choisir et saisir un code PIN pour valider l'enregistrement de l'Appareil connecté de confiance dans son Compte MyBrand.

Étape 3a (pour tous les véhicules, sauf Peugeot Boxer, Citroën Jumper et Opel Movano) : association via la clé du Véhicule

Avant de terminer cette étape du Processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le Bluetooth est activé sur l'Appareil connecté de confiance afin de l'associer au Véhicule via l'écran tactile en se référant, si nécessaire, au manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la Marque ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession d'une clé du Véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est l'utilisateur du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et au moins l'une de ses clés physiques**.**

Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule et Associer l'Appareil connecté de confiance au Véhicule via Bluetooth ;
- mettre le contact dans le Véhicule (tableau de bord allumé) ou démarrer le moteur ;
- associer le Véhicule avec le Compte MyBrand du Client en appuyant sur le bouton « *SE CONNECTER* » affiché sur l'écran de son Appareil connecté de confiance.

Étape 3b (pour Peugeot Boxer, Citroën Jumper, Opel Movano uniquement) : Association en utilisant le kilométrage total du véhicule

Avant de terminer cette étape du processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession d'une clé du véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est l'utilisateur du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et au moins l'une de ses clés physiques.

Le Client est conscient que ce processus repose sur des données envoyées par le véhicule au cloud de Stellantis. Ces données comprennent (sans y être limitées) :

- les horodatages des événements « démarrage du véhicule » et « arrêt du véhicule »
- le kilométrage total parcouru par le véhicule.

Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule ;
- démarrer le moteur lorsque l'Application Mobile l'invite à le faire
- entrer dans l'Application Mobile le kilométrage total du véhicule affiché sur le tableau de bord
- couper le moteur lorsque l'Application Mobile l'invite à le faire
- confirmer la fin du processus d'association en validant dans l'Application Mobile sur son appareil connecté de confiance.

Étape 3c (applicable à tous les IVI R1High et uniquement aux véhicules NAC qui n'ont pas effectué l'association avec la clé du Véhicule) : Association via le QR code

Avant de terminer cette étape du Processus d'association, le Client doit s'assurer que :

- l'appareil connecté de confiance utilise une connexion Internet mobile (3G minimum) ou Wi-Fi ;
- le mode « Confidentiel » est désactivé sur l'écran tactile du véhicule ; si nécessaire, consulter le manuel d'utilisation, disponible en ligne, sur le SITE WEB de la marque ;
- il est en possession d'une clé du Véhicule.

Cette étape permet au Client de prouver qu'il est l'utilisateur du véhicule, en démontrant qu'il possède le véhicule et au moins l'une de ses clés physiques**.** Il est le seul à pouvoir utiliser les services exigeant cette association.

Pour terminer cette étape avec succès, le Client doit :

- accéder au Véhicule ;
- allumer le moteur ;
- générer le QR code sur l'écran de la voiture en appuyant sur le bouton « *Je confirme que j'ai démarré la voiture »* sur la page de son compte MyBrand sur son Dispositif connecté de confiance ;
- associer le Véhicule avec son Compte client MyBrand en scannant le QR code affiché à l'écran avec la caméra via son Compte sur son Appareil connecté de confiance.

En cas d'incident technique et/ou de perte de la connexion Internet et/ou Bluetooth durant le Processus d'association, l'Application Mobile informera le Client du problème. Dans ce cas, le Client pourrait avoir à refaire tout ou partie du Processus d'association.

Si le problème persiste et qu'il n'est pas dû à une perte totale ou partielle de la connexion (Internet et/ou Bluetooth), le Client devrait contacter le Centre de contact Client.

2. <u>Télémaintenance</u>

Ce Service nécessite de la part du CLIENT une nouvelle activation en ligne. Veuillez suivre les instructions fournies en ligne pour terminer l'activation de ce service.

2.1. Définitions

"Avertissement" : un avertissement et des informations d'accompagnement produits par les systèmes d'information du Fournisseur de services, en utilisant les informations techniques transmises par l'Unité télématique du Véhicule.

"Réparateur agréé" : un réparateur agréé du réseau du Constructeur du Véhicule autorisé à effectuer des réparations sur le Véhicule. Si aucun réparateur agréé n'est indiqué dans le compte de candidature du Client, le réparateur agréé privilégié sera le concessionnaire vendeur d'origine du véhicule, spécifié dans le bon de commande au moment de l'achat du véhicule. Si le Client ne déclare aucun Réparateur agréé préféré, c'est le Concessionnaire qui a vendu le Véhicule qui sera considéré par défaut comme Réparateur agréé préféré.

2.2. Description du Service

Lorsqu'un avertissement nécessite l'intervention d'un technicien sur le Véhicule, le Client recevra une alerte afin de proposer un rendez-vous à son Réparateur Agréé Préféré.

Si le Client dispose d'un compte dans l'Application, il recevra l'alerte du Prestataire par le biais d'une notification dans l'Application et par e-mail à l'adresse électronique indiquée lors de la souscription au Service.

Si le Client ne possède pas de compte dans l'Application, il recevra l'alerte par e-mail envoyé à l'adresse électronique indiquée lors de la souscription au Service (sur le Site Web ou sur le bon de commande lors de l'achat du Véhicule).

Si le Client ne possède pas de compte dans l'Application ni d'adresse électronique, il recevra l'alerte par SMS sur son téléphone portable au numéro de téléphone indiqué dans le compte personnel sur le Site Web du Client ou tel que précisé par le Client dans le formulaire de commande au moment de l'achat.

L'alerte reçue par le Client à cet égard contiendra un lien vers le système de réservation en ligne, qui permettra au Client de prendre rendez-vous en ligne avec le réparateur agréé de son choix.

Si le Client ne possède pas de compte dans l'Application, ni d'adresse électronique, ni de numéro de téléphone portable, il sera directement contacté sur sa ligne fixe par l'équipe du service client ou par son réparateur agréé préféré. Le Client sera directement contacté sur sa ligne fixe au numéro indiqué dans le compte personnel sur le Site Web du Client ou tel que précisé par le Client sur le bon de commande lors de l'achat du Véhicule, afin de lui proposer un rendez-vous chez le réparateur agréé de son choix.

Pour le Client qui fournit une adresse électronique lors de la souscription au Service (sur le Site Web ou sur le bon de commande lors de l'achat du Véhicule) un rapport mensuel sera envoyé avec un récapitulatif des avertissements (le cas échéant) survenus sur son Véhicule dans les 30 jours précédant la date du rapport.

Veuillez noter que les avertissements fournis par les alertes numériques décrites ci-dessus ne sont pas disponibles dans certains pays (voir sur le SITE WEB pour plus d'informations). Dans ces pays, le Client ne peut être contacté que par téléphone (téléphone portable ou ligne fixe) par l'équipe du service client ou son réparateur agréé préféré. Par conséquent, pour éviter toute ambiguïté, ces clients ne recevront pas de rapport mensuel comme décrit ci-dessus.

Ce rendez-vous ne sera pris qu'après accord avec le Client et aura lieu chez un réparateur agréé de son choix situé en/au [pays de sa résidence] [Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Pologne. Dans le cas où le Véhicule ne se trouve pas en Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Pologne.], mais dans un pays spécifié à la condition 1.4, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour en/au Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Pologne ou conseiller de recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Une alerte est détectée et comprise grâce aux informations techniques et de géolocalisation transmises du Véhicule aux systèmes d'information du Prestataire par l'unité télématique.

Sur la base de ces informations, un avertissement peut être déclenché pour les catégories d'équipements suivantes :

- Système d'entretien du véhicule (tel que le voyant de service)
- Systèmes de sécurité (comme les airbags) - Système d'aide à la conduite (comme l'ESP)
- Groupe motopropulseur (y compris le moteur)
- Système de freinage (tel que l'ABS)
- Niveaux de liquide (tel que le niveau d'huile)

Si, parmi ces catégories, un matériel n'est pas équipé ou n'est pas techniquement en mesure de transmettre un avertissement, en raison du modèle ou de la finition du Véhicule, aucun avertissement ne pourra être transmis pour l'équipement concerné.

2.3. Conditions d'utilisation

Les informations techniques du véhicule et les avertissements ne peuvent être transmis que si les conditions suivantes sont remplies :

- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture).
- Si le moteur ne tourne pas ou si le Véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors du prochain démarrage du moteur, ou au retour dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- L'unité télématique, ou les unités nécessaires au fonctionnement de l'unité télématique, ne doivent pas avoir été endommagées lors d'un accident, d'un vol ou de tout autre événement.
- Le Client a le téléphone (le numéro que le Client a communiqué au Prestataire) allumé et est connecté au réseau téléphonique.

Par conséquent, pour éviter tout doute, le rapport mensuel envoyé à l'adresse électronique mentionnée dans la condition ci-dessus peut ne pas refléter toutes les données pertinentes si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

Pour une meilleure expérience du service, il est recommandé en complément : au Client de fournir une adresse électronique ou de télécharger l'Application sur son téléphone portable.

2.4. Territorialité

Les informations techniques et la géolocalisation nécessaires à la détection et à l'interprétation des avertissements ne peuvent être transmises par le Véhicule que dans les pays suivants, sous réserve de la couverture du réseau téléphonique et des systèmes de géolocalisation par satellite dans la zone où se trouve le Véhicule : France, Espagne, Portugal, Benelux, Pays-Bas, Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Danemark, Royaume-Uni, Suède, Norvège.

2.5. Responsabilité

Les avertissements et les informations associées ne couvrent pas tous les dysfonctionnements et toutes les unités possibles, mais uniquement les avertissements qui peuvent être déclenchés par les catégories d'équipement énumérées à la condition 1.2 ci-dessus, dans la mesure où ces équipements sont montés sur le véhicule concerné.
La détection des Avertissements et le contact du Client associé ne sont donnés qu'à titre d'information. Leur existence ne dispense pas l'utilisateur du véhicule de :
- respecter les instructions du manuel d'utilisation du Véhicule ;
- surveiller le kilométrage figurant au compteur du Véhicule, le temps qui s'écoule, les Alertes qui apparaissent sur le tableau de bord du Véhicule, les niveaux des liquides, l'état du Véhicule et tout autre indicateur d'un dysfonctionnement ou d'un problème technique, puis de prendre toutes les mesures appropriées et notamment de veiller à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.

3. Assistance en cas d'accident

Ce SERVICE offre au CLIENT les fonctions décrites aux points 2.1 à 2.3 ci-dessous en cas d'accident. Le CLIENT reconnaît que l'APPAREIL est en mesure de détecter l'impact uniquement s'il est en fonctionnement à ce moment-là.

Ce SERVICE est disponible sur la base de la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation du VÉHICULE.
La fourniture du SERVICE décrit dans l'article 2.1 exclut la fourniture simultanée du SERVICE décrit dans l'article 1.2.

3.1. Appel eCall

Cette fonction sera assurée pendant tout le cycle de vie du VÉHICULE.

Cette fonction, lorsqu'elle est opérationnelle, est assurée par le biais du service public d'urgence de chaque pays.
En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, un appel est automatiquement transmis du VÉHICULE au numéro d'urgence public correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

En cas d'appel **eCall, le système déconnectera tous les autres services connectés pendant les 60 minutes suivantes, afin de permettre au service d'urgence public de contacter le client sans interférence. ***

L'utilisateur du VÉHICULE a toujours la possibilité d'envoyer une demande d'assistance manuelle au numéro public d'urgence en appuyant sur un bouton spécial à bord du VÉHICULE.

* uniquement pour certains modèles/versions ; pour plus de détails, consultez la section SITE WEB - connectivité.

3.2. Appel de détresse / Assistance

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICE externe à PSA.

En cas d'impact significatif enregistré par l'APPAREIL sur le VÉHICULE, avec pour conséquence l'arrêt du VÉHICULE lui-même, une demande d'assistance est automatiquement envoyé du VÉHICULE au CENTRE OPÉRATIONNEL correspondant, accompagné de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE. Le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu ou de rappeler l'occupant à bord du VÉHICULE, de vérifier le besoin d'assistance et d'alerter les services publics d'urgence médicale, si nécessaire.

L'occupant du VÉHICULE a également la possibilité d'introduire une demande d'assistance manuellement auprès du CENTRE DE CONTRÔLE à l'aide du bouton destiné à cette fin ou via le menu destiné à cette fin sur la radio (si disponible).

Avertissement : Les fonctions d'appel de détresse peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture

3.3. Appel vocal automatique pour demander de l'assistance

Dans les pays où le SERVICE n'est pas disponible sous la forme décrite dans l'article 2.1. ou 2.2. et/ou en cas de coupure du SERVICE visé à l'article 22., un appel vocal pour demander de l'aide est automatiquement envoyé au numéro du service de secours en cas de collision grave qui est enregistrée par l'APPAREIL sur le VÉHICULE et entraînant l'arrêt du VÉHICULE.
Les services publics d'urgence interviendront conformément à la législation locale et à leurs propres procédures opérationnelles.

Sur la base des conditions décrites ci-dessus pour la fourniture des SERVICES (articles 2.1, 2.2, 2.3), le CLIENT reconnaît que, pour un envoi correct de la demande d'assistance, il faut que le VÉHICULE ait une portée mobile et une portée GPS et que ces réseaux fonctionnent correctement.

Couverture territoriale : les détails relatifs à la couverture territoriale des SERVICES décrits ci-dessus (articles : 2.1 ; 2.2 ; 2.3) sont disponibles dans la rubrique Connectivité du SITE WEB**.**

Avertissement : L'Appel vocal d'URGENCE automatique peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

4. ASSISTANCE DEPANNAGE

En cas de panne, d'accident ou d'autre problème entraînant l'arrêt du VÉHICULE et couvert par le SERVICE d'Assistance dépannage étendue auquel le CLIENT a droit sur la base d'un contrat distinct avec PSA, le CLIENT peut recourir à l'Assistance dépannage étendue qui est régie par les CONDITIONS GÉNÉRALES.

Ce SERVICE, si disponible, est assuré par un FOURNISSEUR DE SERVICES externe à PSA et peut être activé en mode automatique (aujourd'hui pas encore en service ; pour toute information sur l'activation consulter le SITE INTERNET) et en mode manuel.

En mode automatique, si disponible, en cas de pannes ou de défaillances majeures détectées par l'APPAREIL sur le VÉHICULE (telles que, mais de manière non limitative, les défaillances du système de freinage ou les pannes moteur graves), une demande d'assistance est automatiquement envoyée du VÉHICULE vers le CENTRE OPÉRATIONNEL du FOURNISSEUR de SERVICES avec la transmission des données utiles pour l'identification et la localisation du véhicule, ainsi que pour l'identification de la panne détectée ; le CENTRE OPÉRATIONNEL tentera alors de répondre à l'appel reçu afin de vérifier le besoin d'assistance et la nécessité d'envoyer sur place un véhicule de secours routier.
En mode manuel, l'occupant du VÉHICULE a également la possibilité de faire une demande manuelle d'assistance routière au CENTRE OPÉRATIONNEL en appuyant sur le bouton ASSIST correspondant ou en sélectionnant le menu correspondant sur l'appareil radio (si disponible).

Couverture territoriale :
Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

Avertissement : Les fonctions d'Assistance routière avancée peuvent ne pas être disponibles dans la première minute après le démarrage de la voiture.

5. Service client

Ce service, lorsqu'il est disponible, propose au CLIENT une assistance en cas de problèmes ou de besoin d'informations sur des questions liées au VÉHICULE et/ou à l'utilisation des SERVICES.

L'occupant du VÉHICULE a la possibilité de passer l'appel manuel directement au Service

Client de PSA en appuyant sur le bouton dédié approprié ou en sélectionnant le menu approprié sur l'appareil radio (si disponible).

La demande s'effectue auprès du Service Client de PSA accompagnée de la transmission des données nécessaires à l'identification et à la localisation du VÉHICULE afin de permettre au Service Client de fournir les informations demandées.

6. <u>Surveillance embarquée de la consommation de carburant (« OBFCM » On Board Fuel Consumption Monitoring)</u>

Conformément à l'article 9 du règlement d'exécution (UE) 2021/392 (« Surveillance de la consommation de carburant à bord »), ce service de réglementation permet à l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) de collecter les données du véhicule liées à l'utilisation (telles que le NIV, la distance totale parcourue, la consommation totale de carburant, l'énergie totale du réseau dans la batterie, le cas échéant).

L'AEE utilise ces données pour suivre en temps réel la consommation de carburant et d'énergie et les émissions de CO_2 des véhicules neufs, de manière anonyme et regroupée.

Ce SERVICE est fourni pendant 15 ans après la première mise en circulation du véhicule. Comme indiqué dans le règlement de Surveillance de la consommation de carburant à bord, le CLIENT peut refuser la collecte et la transmission des données du véhicule à des fins réglementaires de la surveillance de la consommation de carburant à bord. Cela peut se faire en contactant le Service client (les coordonnées sont disponibles sur le site Web de la marque pour votre pays).

7. <u>Déclaration du kilométrage à l'association CarPass (Belgique uniquement)</u>

Ce service est actif en Belgique uniquement, en réponse à une exigence réglementaire depuis 2020.

Afin de prévenir la fraude, il consiste à fournir 4 fois par an le kilométrage de tout véhicule immatriculé en Belgique à CarPass, une association déléguée par les autorités belges pour collecter et contrôler ces données.

Pour le véhicule connecté, ce kilométrage est collecté par voie hertzienne, si un autre service du pack CONNECT ONE nécessite déjà cette collecte. Ces données sont transmises à CarPass, à la demande de cet organisme.

Ce service est fourni à vie, tant que CarPass demande les données (véhicule immatriculé en Belgique). Ce SERVICE, s'il est disponible, est fourni par un PRESTATAIRE DE SERVICES externe de PSA.

8. <u>Mise à jour logiciel à distance (« AOTA » APPLICATION OVER THE AIR)</u>

Le SERVICE AOTA (Application Over The Air) permet au SYSTÈME D'EXPLOITATION de mettre à jour à distance le logiciel du DISPOSITIF informatisé et le logiciel d'application de l'appareil radio, afin de mettre à la disposition du CLIENT de nouvelles fonctionnalités ou des améliorations/enrichissements des fonctionnalités déjà proposées.

Les mises à jour ci-dessus sont effectuées à la discrétion de la MARQUE.

Ces mises à jour pourraient affecter les données stockées dans les SERVICES DU VÉHICULE ou les supprimer. Le CLIENT reconnaît et accepte expressément que PSA n'est pas responsable de toute perte de données. Le CLIENT n'est ni propriétaire des logiciels des SERVICES ni n'acquiert le droit d'utiliser ou de modifier ces logiciels de manière indépendante. Le CLIENT accepte que PSA ait le droit d'intervenir à distance pour mettre à jour le logiciel.

Le CLIENT accepte et reconnaît que les mises à jour seront communiquées au CLIENT au moyen d'un message d'information affiché à l'écran de l'appareil radio.

Certaines mises à jour nécessaires et cruciales (par exemple, mais non exhaustives, le micrologiciel de l'appareil radio) seront effectuées immédiatement, tandis que pour d'autres (par exemple, les applications effectuées sur l'appareil radio) le CLIENT aura la possibilité de reporter la mise à jour dans le temps jusqu'à un nombre maximum de références au-delà duquel l'installation démarrera automatiquement.

Si la mise à jour était toujours en cours à la prochaine mise sous tension, la radio informera le CLIENT du processus en cours, l'avertissant de l'indisponibilité temporaire du SERVICE.

9. <u>Notifications et applications embarquées</u>

Ce SERVICE, lorsqu'il est disponible, offre au Client la possibilité de recevoir des messages et/ou des notifications et/ou des applications relatives à la prestation des SERVICES et des messages de rappel pour des campagnes de rappel ou de maintenance programmée ou d'autres services.

Le CLIENT peut contacter le Service Client de PSA pour demander des informations complémentaires concernant les messages reçus.

Pour les campagnes de rappel, le CLIENT doit toujours se référer aux informations fournies dans la communication écrite de la campagne de rappel individuelle reçue par courrier du propriétaire du VÉHICULE.

Couverture territoriale :

Ce Service pourra être fourni à condition que le Client ait préalablement communiqué une adresse e-mail valide lors de la prise en charge du Véhicule. Les détails de la couverture territoriale du Service sont disponibles à la rubrique Connectivité sur le SITE WEB.

10. <u>Entretien préventif (uniquement pour les véhicules utilitaires légers éligibles pour les clients professionnels ou commerciaux)</u>

Ce Service fait partie intégrante des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de Connect One et est donc incorporé au Contrat d'Achat.

Ce Service peut être fourni à condition que le Client ait préalablement communiqué une adresse électronique valide lors du processus d'achat du véhicule. Le service n'est fourni que pour les modèles suivants : Citroën Berlingo MY23, Citroën Jumpy MY23, Citroën Jumper MY23, Peugeot Partner MY23, Peugeot Expert MY23, Peugeot Boxer MY23, Opel Combo MY23, Opel Vivaro MY23, Opel Movano MY23, Fiat Doblò MY23, Fiat Scudo MY23, Fiat Ducato MY23. Le Fournisseur pourra à son gré élargir la gamme des Véhicules éligibles, comme décrit plus en détail sur le site web.

10.1 Définition

Le "Réparateur agréé" est un réparateur agréé du réseau du constructeur du véhicule, autorisé à effectuer des réparations sur le véhicule.

VUL ou Véhicule utilitaire léger : Véhicule utilitaire léger

« Plateforme » désigne le site Web ou la plateforme du Prestataire de service à l'adresse www.free2move-connectfleet.com où le Client peut gérer les paramètres du Service et recevoir des Alertes.

« Avertissement » : désigne un avertissement avec les informations qui s'y rapportent envoyé par les systèmes d'information du Prestataire, à partir des données techniques transmises par le Dispositif du Véhicule et qui comprend les alertes de maintenance.

« Pays d'enregistrement » : pays où le véhicule est immatriculé

10.2 Fourniture du service et activation

Ce Service est fourni par le Prestataire de service dénommé Free2Move SAS - 45 Rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS - France Capital de 182 047 € Siret : 790 020 606 00022 N°TVA : FR11790020606 / EORI = FR79002060600022 ("F2M").

Le Client peut utiliser le Service par l'intermédiaire de la Plateforme. Si le Client décide de le faire, il accepte de l'utiliser conformément aux conditions d'utilisation du Prestataire de service. Les Données personnelles du Client seront traitées par le Prestataire de services agissant en tant que responsable du traitement autonome conformément à la Politique de confidentialité disponible sur le site Web du Prestataire de services à l'adresse https://www.free2move.com

À la date de livraison du véhicule ou à une date ultérieure, l'adresse électronique valide du Client est envoyée au Prestataire de service. Le

Client recevra un e-mail du Prestataire de service contenant une brève description du service, qui est déjà activé, et la procédure à suivre pour accéder à la Plateforme et/ou pour modifier les paramètres si nécessaire (y compris pour désactiver le service).
À compter de la date d'entrée en vigueur de la garantie, et en dérogation à la durée fixée pour le pack de services Connect One, le service est fourni pendant quatre ans dans le cadre du pack de services Connect One. Après cette période, le service deviendra un service supplémentaire en dehors du pack de services Connect One, qui nécessitera un nouvel abonnement supplémentaire que le Client pourra souscrire, sans obligation de sa part, après acceptation et paiement par l'intermédiaire de la Plateforme.

10.3 Description du Service
Lorsqu'un Avertissement nécessite l'intervention d'un technicien sur le Véhicule, le Client recevra une alerte par e-mail et/ou sur la Plateforme avec le contenu de l'Avertissement et un lien vers le système de réservation en ligne, qui permettra au Client de prendre un rendez-vous en ligne avec le Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation mais dans un pays spécifié au point 9.5 ci-dessous,le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.
Ce rendez-vous ne sera pris qu'après accord avec le Client et aura lieu auprès d'un Réparateur agréé de son choix situé dans le Pays d'immatriculation. Si le Véhicule ne se trouve pas dans le Pays d'immatriculation, mais dans un pays spécifié au point 9.5 ci-dessous, le Client se verra proposer un rendez-vous à son retour dans le Pays d'immatriculation ou sera invité à recourir au service de l'assistance routière appropriée.

Un rapport hebdomadaire sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé des Avertissements (éventuels) survenus sur son Véhicule dans les 7 jours précédant la date du rapport.
Un rapport mensuel sera envoyé par e-mail au Client et/ou sur la Plateforme avec un résumé de la prochaine date d'entretien ou de la date dépassée (éventuelle) et/ou du kilométrage effectué à la prochaine date d'entretien ou à la date précédente qui a été dépassée (si disponible).

Une Alerte est détectée et comprise grâce aux données techniques transmises par le Véhicule aux systèmes d'information du Prestataire via le Dispositif/l'Unité télématique.
Sur la base de ces données, un avertissement peut être déclenché pour les catégories d'équipements suivantes (sans s'y limiter) :
- Système d'entretien du véhicule (tel que le voyant de service)
- Systèmes de sécurité (comme les airbags) -
Système d'aide à la conduite (comme l'ESP)
- Groupe motopropulseur (y compris le moteur)
- Système de freinage (tel que l'ABS)
- Niveaux de liquide (tel que le niveau d'huile)

Si, parmi ces catégories, un équipement n'est pas équipé ou n'est pas techniquement en mesure de transmettre un avertissement, en raison du modèle ou de la finition du Véhicule, aucun avertissement ne pourra être transmis pour l'équipement concerné.

Le Client peut désactiver le service ou le convertir en transmission de données brutes en envoyant un e-mail à l'adresse de F2M : support-connectfleet@free2move.com

10.4 Conditions d'utilisation
Les données techniques du véhicule et les avertissements ne peuvent être transmis au Client que si les conditions suivantes sont remplies :

- le Client a préalablement communiqué une adresse e-mail valide lors du processus d'achat du Véhicule.
- le moteur du Véhicule doit être en marche et le Véhicule doit être situé dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile (sans perturbations techniques, atmosphériques ou topographiques de la couverture) et dans l'un des pays visés au point 9.5 (Territorialité) ci-dessous.
- Si le moteur ne tourne pas ou si le véhicule ne se trouve pas dans une zone couverte par un réseau d'opérateur de téléphonie mobile, les informations sont stockées et transmises lors du prochain démarrage du moteur, ou au retour dans une zone couverte par un opérateur de téléphonie mobile.
- Le Dispositif, ou les unités nécessaires au fonctionnement du Dispositif, ne doivent pas avoir été endommagés lors d'un accident, d'un vol ou de toute autre circonstance.

Le rapport mensuel envoyé par e-mail à l'adresse mentionnée dans la description du Service peut ne pas refléter toutes les données pertinentes si l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

10.5 Territorialité
Les informations techniques nécessaires à la détection et à l'interprétation des Alertes ne peuvent être transmises par le Véhicule que dans les pays suivants, sous réserve de la couverture du réseau téléphonique et des systèmes de géolocalisation par satellite dans la zone où se trouve le Véhicule : Italie, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, France, Autriche, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Pologne.

10.6 Responsabilité
Les avertissements et les informations associées ne couvrent pas tous les dysfonctionnements et toutes les unités possibles, mais uniquement les avertissements qui peuvent être déclenchés par les catégories d'équipement énumérées au point 9.3 ci-dessus, dans la mesure où ces équipements sont montés sur le véhicule concerné.
La détection des Avertissements et le contact du Client associé ne sont donnés qu'à titre d'information. Leur existence ne dispense pas le client ou l'utilisateur du véhicule de :
- respecter les instructions du manuel d'utilisation du Véhicule ;
- surveiller le kilométrage figurant au compteur du Véhicule, le temps qui s'écoule, les Alertes qui apparaissent sur le tableau de bord du Véhicule, les niveaux des liquides, l'état du Véhicule et tout autre indicateur d'un dysfonctionnement ou d'un problème technique, puis de prendre toutes les mesures appropriées et notamment de veiller à ce que toutes les opérations techniques requises soient effectuées.
Il incombe au client de prendre rendez-vous avec un Réparateur agréé lorsque cela s'avère nécessaire. Le Prestataire de service n'est pas responsable des services fournis par le Réparateur agréé.

10.7 Vente ou transfert du Véhicule
Pour éviter toute ambiguïté, conformément à l'article 9.3, dans de telles circonstances, le Client devra résilier le Service et tout nouveau propriétaire ou cessionnaire du Véhicule devra se réabonner au Service. Dans ce cas, le nouveau propriétaire ou le cessionnaire n'aura le droit d'utiliser le Service que pour le reste de la durée initiale du Service pour laquelle le client initial précédent a souscrit.

11. Système de détection des événements liés à la cybersécurité

Ce SERVICE, lorsqu'il est opérationnel, vise à améliorer les mesures de cybersécurité des véhicules en détectant des tentatives de cyberattaque ou des vulnérabilités des véhicules. Il contribue aux mesures de sécurité liées à la connectivité du VÉHICULE et permet l'exécution en bonne et due forme des services connectés concernés par le présent contrat.

Chaque fois que le VÉHICULE détecte et signale des événements de cybersécurité (par exemple, connexions inattendues établies avec des systèmes inconnus, redémarrages inattendus, toute configuration anormale du système), des fichiers journaux sont générés, temporairement stockés à l'intérieur du VÉHICULE, puis envoyés aux infrastructures du FOURNISSEUR par la technologie de communication à distance (« over the air »).

Ces fichiers journaux sont analysés par le SOC (Security Operational Center, Centre opérationnel de sécurité) du FOURNISSEUR afin de permettre au FOURNISSEUR de définir les mesures appropriées de protection des véhicules contre les interactions malveillantes avec les composants électroniques. Ces mesures peuvent se traduire par le déploiement de mises à jour du logiciel et du micrologiciel au moyen de la technologie « over the air » (communication à distance), telle que définie à la section 3.3 des présentes conditions générales.

12. E-REMOTE CONTROL

12.1. Éligibilité du Véhicule
Tout véhicule électrique et hybride rechargeable neuf commercialisé à partir de 2019 est éligible au Service. Toutefois, l'éligibilité du Véhicule au Service peut varier d'un pays à l'autre en raison du déploiement progressif du Service et de la date de la demande du Client.
Des informations sur l'éligibilité du Véhicule sont disponibles en saisissant son Numéro d'identification (VIN) :

- Dans l'APPLICATION MOBILE ;
- en ligne, sur le SITE WEB de la marque, à la rubrique « Connectivité ».

La liste des Véhicules éligibles est régulièrement mise à jour, au fur et à mesure du déploiement du Service. Il est spécifié que toutes les mises à jour ont lieu sans préavis. Il revient donc au Client de rester informé des dernières mises à jour en consultant l'APPLICATION MOBILE et/ou le SITE WEB de la marque, sous la rubrique « Connectivité ».

12.2. Territoire

Il est possible de s'abonner et d'utiliser le Service dans les pays suivants : Autriche, Belgique, Croatie (à l'exclusion de DS), République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande (à l'exclusion de DS), Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

Le Client a l'obligation de s'abonner au Service dans son pays de résidence. En cas de manquement à cette obligation, le CLIENT ne pourra pas bénéficier de l'assistance du Service Client de la MARQUE et devra prendre en charge tous les frais raisonnablement prévisibles en raison de ce manquement.

Cette liste de pays est régulièrement mise à jour, au fur et à mesure du déploiement du Service. Il est spécifié que toutes les mises à jour ont lieu sans préavis. Il revient donc au Client de rester informé des dernières mises à jour en consultant les sites Web de la Marque ou sur demande auprès du Centre de contact client.

12.3. Description du Service

Une fois que le Client s'est connecté à son compte dans l'Application Mobile, il peut utiliser le Service :

- pour surveiller les performances de la batterie à tout moment, notamment en ce qui concerne :
  - son état de charge ;
  - son autonomie estimée (en mode électrique) ;
  - l'état de connexion du Véhicule ;
- pour programmer à distance une charge de la batterie du Véhicule, soit en la lançant à distance soit en la programmant pour une heure spécifique ;
- pour activer le préconditionnement thermique (allumer la climatisation ou le chauffage à l'avance) et gérer les programmes hebdomadaires de chauffage et de climatisation.
- le cas échéant pour chauffer automatiquement la batterie pour améliorer le temps de recharge rapide CC (voir section 13).

12.4. Exigences techniques

Le Service ne sera fourni que si les conditions suivantes sont remplies :

- le CLIENT a communiqué un numéro de téléphone mobile de confiance correct et à jour (Trusted phone number) ;
- le VÉHICULE et l'Appareil connecté de confiance du Client disposent d'une connexion permanente via les données mobiles.

Le Client doit donc s'assurer que :

- Le service Données Mobiles est activé sur son Appareil connecté de confiance ;
- le mode confidentialité du VÉHICULE est désactivé ;
- le VÉHICULE se trouve dans l'un des pays visés au paragraphe 3.2, où il est possible de s'abonner et d'activer le Service ;
- le VÉHICULE se trouve dans une zone couverte par le réseau mobile ;
- le CLIENT est titulaire d'un abonnement actif au service.

Si le Client change d'Appareil connecté de confiance au cours de la période couverte par le Contrat et souhaite continuer à utiliser le Service, il pourrait avoir à effectuer un nouveau Processus d'association.
Si le Client change le numéro de téléphone utilisé pour la réception du Service, il doit en informer le Fournisseur, sinon le Service ne fonctionnera pas. Le FOURNISSEUR ne saurait être tenu responsable de problèmes liés à la fourniture du Service ou d'autres conséquences (si applicables en vertu des lois pertinentes) lorsque le Client n'a pas notifié le nouveau numéro de téléphone au FOURNISSEUR.

Pour plus d'informations concernant les fonctionnalités incluses dans le Service et des instructions sur leur utilisation, veuillez consulter la rubrique « Foire aux questions » (FAQ) sur le SITE WEB de la Marque. Le Client peut également contacter le Centre de contact client de la Marque.

13. e-ROUTES

e-ROUTES, dans le cadre du pack Connect ONE, est uniquement proposé pour les marques suivantes : Peugeot, Opel et Vauxhall.

e-ROUTES est une Application pour Smartphone qui permet aux propriétaires de véhicules électriques éligibles d'optimiser leurs trajets et de rejoindre leurs destinations préférées en offrant une expérience avancée de planification d'itinéraires et de guidage. e-ROUTES est disponible pour les appareils Apple OS et Android OS (système d'exploitation) et peut être téléchargée sur l'Apple Store et le Google PlayStore. e-ROUTES utilise également les technologies de réplication Apple CarPlay et Android Auto.

13.1. Éligibilité du Véhicule

Les nouveaux véhicules entièrement électriques sont éligibles au Service. L'éligibilité des véhicules au Service peut être limitée à des modèles spécifiques et peut évoluer dans le temps. Il est spécifié que toutes les mises à jour ont lieu sans préavis. Il revient donc au Client de rester informé des dernières mises à jour en consultant le SITE WEB de la Marque, sous la rubrique « Connectivité ». Toute éligibilité technique est automatiquement vérifiée sur le Site Web de la Marque ou dans MyBrand. Toutefois, l'éligibilité du Véhicule au Service peut varier d'un pays à un autre en raison du déploiement progressif du Service et de la date de la demande du Client.

Des informations sur l'éligibilité du Véhicule sont disponibles en saisissant son Numéro d'identification (VIN) :

- dans MyBrand ;
- en ligne, sur le SITE WEB de la marque, à la rubrique « Connectivité ».

13.2. Territoire

Il est possible de s'abonner au Service dans les pays suivants : Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne, Royaume-Uni.

Le Client a l'obligation de s'abonner au Service dans son
pays de résidence. En cas de manquement à cette obligation, le CLIENT ne pourra pas bénéficier de l'assistance du Service Client de la MARQUE et devra prendre en charge tous les frais raisonnablement prévisibles en raison de ce manquement.

Cette liste de pays est régulièrement mise à jour, au fur et à mesure du déploiement du Service. Il est spécifié que toutes les mises à jour ont lieu sans préavis. Il revient donc au Client de rester informé des dernières mises à jour en consultant les sites Web de la Marque ou sur demande auprès du Centre de contact client.

13.3. Description du Service

Une fois que le Client s'est connecté à e-ROUTES, il peut utiliser le Service pour :

- **« Planifier » :** le Client peut planifier à tout moment, depuis son domicile, dans la rue, dans son véhicule, un trajet court ou long à l'aide de l'application sur son Smartphone ou les technologies répliquées Apple CarPlay, Android Auto. En un coup d'œil, le client verra notamment la durée totale du trajet, la distance à parcourir la durée totale de la charge, le coût total indicatif de la recharge. Le Client verra également tous les arrêts optimisés pour les recharges nécessaires le long du trajet jusqu'à sa destination. Chaque arrêt pour recharge est affiché avec les données suivantes : la durée de la recharge, le coût, l'autonomie restante prévue de la batterie en arrivant à la station de recharge et après la charge, la disponibilité actuelle et prévue de bornes de recharge et les services à proximité. Lors de la planification d'un nouveau voyage, le Client peut configurer différents paramètres tels que le niveau de charge de la batterie souhaité à destination, le réseau préféré, les cartes de recharge souscrites, les contournements sur la route, l'ajout de points de passage, le temps à passer à une borne de recharge spécifique.
- **« Guider » :** Après avoir planifié un itinéraire ou récupéré des plans sauvegardés, le client sera guidé vers sa destination finale, y compris vers les bornes de recharge intermédiaires optimisées. Le guidage offre une expérience de navigation exceptionnelle, y compris l'affichage d'informations sur le trafic, de cartes satellites, d'informations en temps réel sur l'autonomie de la batterie du véhicule, d'informations sur les bornes de recharge disponibles sur le trajet mises à jour en permanence, des limitations de vitesse recommandées pendant la conduite

du véhicule. L'heure d'arrivée estimée tient compte des données météorologiques en temps réel, de la topographie et du comportement en matière de recharge.

- **« Recharger » :** À l'approche d'une station de recharge, le client est informé de la durée de la recharge et du niveau de batterie idéal à atteindre pour poursuivre son voyage de manière optimale. Pendant la recharge, le client est informé du moment où le véhicule est prêt à partir pour poursuivre le trajet jusqu'à l'étape suivante ou la destination finale.
- **« Free-driving » :** Même s'il n'a pas défini de destination, le Client peut consulter les points de charge les plus proches sur son trajet et est également informé si l'autonomie de la batterie est trop faible, avec des suggestions de points de recharge.
- **Préconditionnement de la batterie :** Pour les véhicules électriques éligibles produits après mars 2025, quand l'emplacement d'une borne de recharge rapide en courant continu (CC) est défini en tant qu'arrêt ou destination, la batterie électrique chauffera si la température extérieure est inférieure à 15°C et le niveau de la batterie du véhicule supérieur à 20 %.

Toutes les fonctions mentionnées sont constamment mises à jour dans le cadre d'un déploiement progressif et sont fournies au Client par l'intermédiaire des mises à jour de e-ROUTES dans l'Apple Store et le Google Play Store.

13.4. Exigences techniques

Le Service ne sera fourni que si les conditions suivantes sont remplies :

- le CLIENT a communiqué un numéro de téléphone mobile de confiance correct et à jour (Trusted phone number)
- le VÉHICULE et l'Appareil connecté de confiance du Client disposent d'une connexion permanente via les données mobiles.

Le Client doit donc s'assurer que :

- son service de Données Mobiles est activé sur son Appareil connecté de confiance ;
- le mode confidentialité du VÉHICULE est désactivé ;
- le VÉHICULE se trouve dans l'un des pays visés au paragraphe 6.2, où il est possible de s'abonner et d'activer le Service ;
- le VÉHICULE se trouve dans une zone couverte par le réseau mobile ;
- le CLIENT est titulaire d'un abonnement actif au Service.

Pour bénéficier du Service, le Client doit également :

- télécharger e-ROUTES depuis l'Apple Store ou le Google Play Store, en fonction de son smartphone
- se connecter à l'Application Mobile avec le compte MyBrand, en s'assurant que les conditions ci-dessus sont remplies.

Si le Client change d'Appareil connecté de confiance au cours de la période couverte par le Contrat et souhaite continuer à utiliser le Service, il pourrait avoir à effectuer un nouveau Processus d'association.

Pour plus d'informations sur les fonctionnalités incluses dans e-ROUTES et pour obtenir des instructions sur leur utilisation, le Client peut également contacter le Centre de Contact Clients de la Marque.

13.5. Utilisation de l'Application

e-ROUTES est mise à la disposition de l'utilisateur pour un usage personnel en tant que consommateur uniquement, et ne peut donc pas être utilisée à des fins professionnelles. L'Application doit donc exclusivement être utilisée pour le guidage général et la fourniture d'informations, et non à des fins d'enregistrement ou de journalisation formelle, car il existe toujours un risque de perte ou de corruption des données, de sorte que nous ne pouvons garantir que les données que vous enregistrez avec les Services seront toujours disponibles.

Les fonctionnalités de e-ROUTES sont fournies exclusivement à des fins de guidage et d'informations d'ordre général ; en effet, les informations permettent d'avoir une estimation et non une représentation exacte. e-ROUTES ne doit donc pas être utilisée comme seule base de décision, ni pour décider d'effectuer ou non une action particulière. L'utilisateur doit faire preuve de discernement et d'appréciation dans l'interprétation des résultats fournis par e-ROUTES compte tenu de ces contraintes.

En cas d'incohérence entre les informations fournies par e-ROUTES et celles du terrain, ce sont les données de terrain qui font foi, notamment celles de la signalisation routière (route à sens unique, limitations de vitesse, etc.). Lors de l'utilisation de e-ROUTES, l'utilisateur doit tenir compte de l'état général du Véhicule et de ses équipements, de l'état de la route et des conditions météorologiques. Dans tous les cas, il appartient aux utilisateurs de respecter le Code de la route et les règles de sécurité routière.

13.6. Smartphone

L'utilisateur doit considérer les points ci-dessous comme des recommandations générales visant à garantir une bonne utilisation de e-ROUTES.

- suivre les recommandations du fabricant du Smartphone et du système d'exploitation en ce qui concerne les dernières versions de logiciels à installer sur le Smartphone de l'utilisateur.
- installer la dernière version du logiciel e-ROUTES disponible sur Apple Store et Google PlayStore7.

.

- le nombre d'applications « activées/exécutées en arrière-plan sur le Smartphone » doit être tel à garantir l'utilisation d'e-ROUTES dans des conditions optimales.
- respecter les conditions techniques requises par Apple et Google lors de l'utilisation des technologies Apple CarPlay et Android Auto.
- autoriser e-ROUTES à accéder à la géolocalisation et aux notifications du Smartphone pour bénéficier du service complet.

13.7. Techniques de réplication

Les techniques de réplication e-ROUTES, Apple CarPlay et Android Auto ne doivent être utilisées que si les conditions permettent de le faire en toute sécurité. L'utilisation de e-ROUTES, d'Apple CarPlay ou d'Android Auto se fait aux risques et périls de l'Utilisateur. De plus, l'utilisation d'Apple CarPlay et d'Android Auto est soumise exclusivement à un accord et/ou à des conditions d'utilisation établis entre Apple ou Google et l'Utilisateur. Tout ce qui concerne Apple CarPlay ou Android Auto relève de la seule responsabilité d'Apple ou de Google, et tout litige sera résolu entre Apple Inc. ou Google Inc. et l'utilisateur final.

14. Préconditionnement de la batterie des véhicules électriques (+)

Le préconditionnement de la batterie est un service réservé au véhicules 100 % électriques qui contribue à améliorer le temps de recharge rapide CC par temps froid grâce au chauffage de la batterie : il peut fonctionner automatiquement ou manuellement, et est actif entre 30 à 45 minutes avant la charge.
Avertissement : le préconditionnement de la batterie utilisera l'énergie de votre batterie pour optimiser le processus de recharge rapide CC à venir.

14.1 Éligibilité du Véhicule :

Les véhicules entièrement électriques sont éligibles au Service. L'éligibilité des véhicules au Service peut être limitée à certains modèles spécifiques et peut évoluer dans le temps. Il est spécifié que toutes les mises à jour ont lieu sans préavis. L'éligibilité technique est automatiquement vérifiée par les systèmes de connectivité sans processus d'abonnement/activation dédiés pour toutes les solutions de préconditionnement de la batterie expliquées dans les chapitres suivants : différentes fonctionnalités/solutions seront offertes en fonction des capacités du modèle.
Les capacités susmentionnées des modèles ne varie pas selon le pays.
Des informations sur ces capacités pour le Préconditionnement de la batterie sont disponibles en ligne sur le SITE WEB de la marque, dans la rubrique Connectivité.

14.2 Territoire

Des détails concernant la disponibilité en fonction du modèle du VÉHICULE sont disponibles dans la section « Connectivité » du SITE WEB.
La disponibilité et l'éligibilité du Préconditionnement de la batterie ne varient normalement pas selon la région ou le pays : veuillez consulter le SITE WEB pour comprendre quelles sont les solutions disponibles en fonction des capacités de la plateforme des modèles.

14.3 Description due service :

Le Préconditionnement de la batterie peut être obtenu de différentes manières, en fonction des capacités de votre véhicule et de la disponibilité des services.

- **Préconditionnement automatique de la batterie avec commandes thermiques dans l'habitacle**

Cette solution préconditionnera automatiquement la batterie de votre véhicule électrique à l'activation du préconditionnement thermique du véhicule.
Cela peut être activé depuis les commandes embarquées dans l'habitacle ou depuis l'appli mobile grâce aux services climatiques des commande E-Remote : lorsque le chauffage démarrera votre batterie chauffera aussi si l'environnement externe le requiert (ex. Condition de froid inférieur à 15°C).
N'oubliez pas que pour éviter de terminer l'autonomie du véhicule, le service ne fonctionnera que si le véhicule est branché et réglé sur 100 % de charge cible.
Le préconditionnement automatique de la batterie avec les températures de l'habitacle n'est disponible que sur les modèles compatibles produits après le mois de décembre 2024. La solution utilisant l'appli mobile requiert l'éligibilité et l'activation des services E-Remote (voir section 12) sans abonnement ni étapes d'activation supplémentaire.
Vérifier la capacité de votre véhicule pour cette fonctionnalité spécifique dans la section connectivité du SITE WEB.

- **Préconditionnement automatique de la batterie avec Navigation connectée**

Cette solution préconditionnera automatiquement la batterie de votre véhicule électrique quand l'emplacement d'une borne de recharge rapide en courant continu (CC) est défini en tant qu'arrêt ou destination dans le système de navigation embarqué du véhicule.
Quand une borne de recharge rapide CC est détectée en tant que cible de navigation, la batterie de votre véhicule électrique chauffe automatiquement pendant la conduite, si la température extérieure est inférieure à 15°C et le niveau de la batterie du véhicule supérieur à 20 %.
Ce service de préconditionnement de la batterie peut être arrêté une fois activé via le menu de réglages « Charge » affiché sur l'écran principal du véhicule.
Le service Préconditionnement automatique de la batterie avec navigation embarquée est uniquement disponible sur des modèles sélectionnés produits après mars 2025. Il requiert l'éligibilité pour la navigation et l'activation (voir section 2) sans abonnement ni étapes d'activation supplémentaire.
Sachez que l'autonomie de la batterie diminue à un rythme plus rapide quand le préconditionnement automatique de la batterie est activé.
Vérifiez la capacité de votre véhicule pour cette fonctionnalité spécifique dans la section connectivité du SITE WEB.

- **Préconditionnement manuel de la batterie**

Il est possible d'activer et de désactiver manuellement le préconditionnement de la batterie de votre véhicule via le menu de réglages « Charge » sur l'écran principal du véhicule quand la température extérieure est inférieure à 15°C et que le niveau de la batterie du véhicule est supérieur à 20 %. Le préconditionnement durera entre 20 et 45 minutes, et peut arrêté si désiré.
Le service de préconditionnement manuel de la batterie est disponible sur les modèles compatibles produits après mars 2025 et sera proposé avec les fonctionnalités de « "Charge » embarquées pour tous les véhicules100 % électriques compatibles sans abonnement ni étapes d'activation supplémentaire.
Sachez que l'autonomie de la batterie diminue à un rythme plus rapide quand le préconditionnement automatique de la batterie est activé.

Vérifiez la capacité de votre véhicule pour cette fonctionnalité spécifique dans la section connectivité du SITE WEB.

COUVERTURE DU TERRITOIRE DES SERVICES

La couverture géographique des Services proposée par le PRESTATAIRE de services aux Clients ayant souscrit ceux-ci dans leur pays de résidence est indiquée sur le SITE WEB.
Elle s'applique lors de déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de ce pays de résidence.

Annexe II : Politique de confidentialité applicable aux véhicules connectés européens

La présente Politique de confidentialité pour les Véhicules connectés (**« Politique de confidentialité »**) s'applique aux Données personnelles que nous traitons concernant les utilisateurs des Services connectés via notre Véhicule, Nos Sites Web ou Application qui ont signé les Conditions Générales en tant que Client ou qui sont autorisés par un Client à accéder et utiliser les Services connectés.

La présente Politique de confidentialité est élaborée conformément à l'Article 13 du règlement UE 679/2016 (ci-après le « **RGPD** ») et vous aidera à mieux comprendre comment nous traitons vos informations.

Dans ce document, vous trouverez quelques exemples de la manière dont nous traitons les Données personnelles et les Définitions renvoyant à des explications plus détaillées (à la fin de cette Politique de confidentialité) pour les termes en majuscules ci-après. Si vous souhaitez des éclaircissements concernant cette Politique de confidentialité ou la manière dont vos données sont traitées, veuillez envoyer votre demande à : dataprotectionofficer@stellantis.com.

À propos de nous

Selon la marque du Véhicule que vous avez choisie, le Responsable de Traitement indépendant de vos Données Personnelles est :

- Stellantis Europe S.p.A., C.so Agnelli 200, 10135 - Turin, Italie ; ou
- PSA Automobiles SA (Stellantis Auto S.A.S.), 43 rue Jean Pierre Timbaud, F-78300 Poissy, France;

(individuellement, le « **Constructeur automobile** », « **nous** » ou « **notre** »).

Quelles données nous collectons et traitons

En général, nous pouvons collecter ou recevoir les informations suivantes vous concernant directement de vous et de tiers, selon le type de Services connectés et la manière dont vous y accédez.
Vous pouvez trouver plus de détails sur les raisons pour lesquelles nous traitons vos Données personnelles à la section « Pourquoi collectons-nous et traitons-nous vos Données » ci-dessous. La communication de vos Données personnelles s'effectue toujours à titre gracieux et sans conséquences, excepté pour la poursuite de certaines finalités.

Données d'inscription et accès aux Services connectés
Lors de votre inscription pour accéder aux Services connectés, nous vous demanderons de saisir ou de confirmer certaines Données personnelles telles que vos nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance et numéro de téléphone portable, ainsi que d'autres informations telles que la réponse à une question de sécurité et un code PIN, afin de nous aider à établir votre identité lors de l'accès aux services depuis le Dispositif du Véhicule ou Nos Sites Web et Application.

Données du Véhicule
Lors de l'utilisation des Services connectés, nous pouvons collecter (également par voie hertzienne) des Données de Véhicule améliorées, telles que des données de conduite (par exemple, la situation géographique, la vitesse et les distances), le temps de fonctionnement du moteur et le temps d'arrêt, si le câble de la batterie est coupé, les diagnostics de la batterie, mouvements avec la clé sortie, une collision présumée, ainsi que des données de diagnostic telles que, mais sans s'y limiter, les niveaux d'huile et de carburant, la pression de gonflage et l'état du moteur.
Ces Données de Véhicule peuvent vous être liées dans la mesure où elles sont associées à un Identifiant unique tel que le numéro d'identification du véhicule ou le NIV, ou à votre compte de Services connectés.

Données du Dispositif du Véhicule
Grâce au Dispositif du Véhicule, nous sommes en mesure de collecter et de fournir des informations sur l'état de la batterie, l'utilisation des applications natives installées sur le Véhicule, ainsi que sur la connexion au réseau mobile, comme lorsque vous connectez le Dispositif pour fournir au Véhicule des données de connexion.

Données collectées via l'Application
Nous pouvons collecter, via l'Application, des informations sur le Dispositif sur lequel il est installé, par exemple, l'Identifiant Unique et des informations sur votre emplacement. L'Application permet de vérifier certaines informations (par exemple, la localisation), d'effectuer certaines actions (par exemple, ouvrir les portes) ou de paramétrer des alertes (par exemple, les limites/zones géographiques) relatives au Véhicule.

Information sur la localisation
Nous recueillons des informations sur votre emplacement afin de fournir des Services connectés. Par exemple, afin de fournir un service de dépannage sur route, nous devons collecter et partager la localisation précise du Véhicule avec les prestataires de services d'assistance routière. Votre localisation peut être déterminée par le biais :

- des Capteurs du Véhicule ;
- des Capteurs du Dispositif lorsque vous utilisez l'Application ; et
- de l'Adresse IP.

Vous pouvez limiter notre collecte de localisation de votre Véhicule dans les paramètres du Dispositif du Véhicule (« Mode privé ») ou ceux du Dispositif ou de l'Application, comme décrit à la section "*Comment contrôler vos Données et gérer vos choix* » ci-dessous.
Veuillez noter que vous ne pouvez pas refuser l'utilisation des informations sur votre localisation si cela est nécessaire pour la prestation des Services connectés ou protéger nos intérêts et ceux de nos Clients, comme expliqué ci-dessous.

Données déduites de votre activité

Dans la mesure permise par la législation applicable en matière de protection des données, nous pouvons collecter davantage d'informations vous concernant en fonction de vos interactions avec les Services connectés. Par exemple, nous pouvons analyser votre style de conduite, vos trajets les plus fréquents, vos lieux d'intérêt.

Dans certains cas, des informations vous concernant sont collectées et combinées via votre interaction avec notre Réseau et/ou nos Sites Web et Applications.

Dans d'autres cas, si vous nous contactez par e-mail, courrier, téléphone ou autrement concernant les Véhicules ou demandez d'autres informations, nous collectons et conservons un enregistrement de vos coordonnées, de vos communications et de nos réponses. Si vous nous contactez par téléphone, de plus amples informations vous seront fournies au cours de cet appel.

Source des Données personnelles

Lors de l'utilisation des Services connectés, nous pouvons être amenés à collecter des données auprès de tiers tels que :

- Données relatives aux conducteurs autres que vous. Si vous autorisez un autre conducteur à conduire votre Véhicule et/ou à accéder ou à utiliser votre compte de Services connectés, vous reconnaissez et acceptez que nous puissions mettre à disposition et collecter des données lors de leur utilisation. Comme nous ne savons pas qui est la personne utilisant les Services connectés autre que le Client, toutes les informations collectées seront associées à vous/votre compte.
- Données relatives aux passagers Prenons l'exemple d'une collision présumée du Véhicule : les Services connectés lancent après l'événement un appel d'urgence que nous et/ou les services publics d'urgence recevons, ce qui pourrait impliquer le traitement des données de vos passagers. À titre d'exemple, mais sans s'y limiter, d'autres situations pourraient inclure un changement de propriétaire, lorsque vous achetez la flotte d'une entreprise ou si vous indiquez que le conducteur n'est pas le propriétaire du Véhicule.

Si vous nous fournissez les données de tiers, vous serez tenu responsable du partage de ces informations avec nous et devez être légalement autorisé à le faire (c'est-à-dire autorisé par le tiers à partager ses informations, ou pour toute autre raison légitime). Vous devez également nous indemniser intégralement contre toute plainte, réclamation ou demande d'indemnisation de dommages pouvant résulter du traitement de Données personnelles de tiers en violation de la loi applicable sur la protection des données et du traitement de vos Données personnelles mises à disposition par négligence par vous via les Services connectés.

Pourquoi collectons-nous et traitons-nous vos Données

Vos Données servent aux finalités suivantes :

Facilité de la collecte et correction de vos Données

Dans la mesure permise par la législation application en matière de protection des données, nous utilisons les données que vous nous fournissez (en particulier, les informations selon lesquelles vous êtes déjà client d'un ou de plusieurs Constructeurs automobiles) afin de mettre à jour les informations dont nous disposons sur vous en tant que propriétaire d'un de nos Véhicules. Dans ces cas, nous interrogerons nos bases de données pour faciliter la mise à jour ou corriger les informations disponibles que nous avons sur vous en tant que Client.

Ce traitement est fondé sur notre intérêt légitime à tenir à jour la qualité des Données personnelles des Clients.

Prestation des Services connectés et assistance associée

Nous utilisons les données pour vous aider à vous connecter et à utiliser les Services connectés, y compris, mais sans s'y limiter, les appels d'urgence (par exemple, eCall, assistance, service de dépannage sur route avancé), le rapport d'état du véhicule (VHR), le changement de propriétaire et pour répondre à vos demandes, des suggestions ou des rapports. Cet objectif comprend également des services optionnels qui vous permettent de partager l'historique et les fonctions des données du Dispositif de votre Véhicule via l'Application. Lorsque certains Services connectés que vous avez choisis ne sont pas fournis directement par nous, mais par nos Partenaires commerciaux, nous ne fournirons que les Données strictement nécessaires à la prestation de ces services.

Ce traitement est fondé sur l'application d'une obligation contractuelle indiquée dans les Conditions Générales ou sur des mesures précontractuelles prises à votre demande.

Partage des données du véhicule avec le constructeur automobile

Nous pouvons partager les Données du Véhicule collectées lors de la prestation des Services connectés avec le constructeur Stellantis afin de permettre à ce dernier d'améliorer les véhicules, les Services connectés ; évaluer l'efficacité de leurs services et la création de nouveaux services. Les Données du Véhicule sont traitées en tant que Données personnelles et/ou en tant qu'informations agrégées, et ne sont donc pas associées aux données personnelles vous concernant.

Ce traitement est basé sur notre intérêt légitime à créer et maintenir des véhicules et services réellement utiles à nos Clients.

Le traitement peut également se faire sur votre consentement.

Une fois transmises ou collectées, vos Données pourront également être utilisées aux fins suivantes :

	Respect des obligations légales et fiscales Nous pouvons utiliser vos Données pour nous conformer aux obligations légales et fiscales (par exemple, la responsabilité du fait des produits, etc.), qui constituent la base juridique d'un tel traitement de vos Données. Ces obligations peuvent inclure la communication de certaines Données (par exemple, les Données du Véhicule) aux autorités publiques si cela est requis par la législation nationale et/ou européenne (par exemple, l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) conformément au règlement (UE) 2021/392) et tout avis de rappel que nous sommes tenus d'émettre en notre qualité de fabricant du Véhicule. Si ces avis ne sont pas requis par la loi de votre pays, nous les enverrons malgré tout, comme expliqué plus en détail à la section « Protéger nos intérêts et vos intérêts » ci-dessous.
	Détection des anomalies des Services connectés ou du Véhicule Nous pouvons utiliser vos Données, en particulier les Données du Véhicule et les Données du Dispositif du Véhicule, pour détecter et (si possible) éviter des anomalies dans les Services connectés ou le Véhicule. Ce traitement est fondé sur la nécessité de fournir les Services connectés de la manière et dans les délais indiqués dans les Conditions Générales, ainsi que sur la base de notre intérêt légitime à assurer dans la mesure du possible l'efficacité du Véhicule. Vous ne recevrez aucune communication à cet égard, excepté en réponse à votre rapport d'anomalie.
	Protection de nos intérêts et des vôtres Dans la mesure permise par la législation applicable en matière de protection des données, nous pouvons avoir à utiliser vos Données pour détecter, réagir et prévenir des activités ou comportements frauduleux et illégaux qui pourraient compromettre votre sécurité. Cet objectif comprend les audits et évaluations de nos opérations commerciales, les contrôles de sécurité, les contrôles financiers, le programme de gestion des dossiers et de l'information, et d'autres aspects liés à l'administration de nos activités générales, de la comptabilité, de la tenue des dossiers et des fonctions juridiques. Nous utiliserons également vos Données pour vous envoyer des communications concernant la sécurité de votre Véhicule/flotte (par exemple, campagnes de rappel, mises à jour logicielles, etc.), même s'il n'existe aucune exigence légale établie à cet effet dans le pays où vous vous trouvez. Veuillez noter que certaines Données du Véhicule (c'est-à-dire les données de diagnostic et les NIV sans autre association avec votre personne) seront envoyées à l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) sur la base d'une mission effectuée dans l'exercice de l'autorité publique dont nous sommes investis conformément au règlement (UE) 2021/392. Il ne s'agit pas de communications promotionnelles, mais de services destinés à assurer votre sécurité lors de l'utilisation de votre Véhicule. Cet objectif repose sur l'intérêt légitime de protéger nos intérêts et nos Clients, vous y compris.
Comment utilisons-nous vos données (méthode de traitement)	Les données collectées aux fins indiquées ci-dessus sont traitées à la fois manuellement et via un traitement automatisé, par le biais de programmes et/ou d'algorithmes qui analysent des informations telles que les données déduites de votre activité. Vos Données peuvent également être utilisées à des fins de Combinaison et/ou Croisement, dans la mesure permise par la législation applicable en matière de protection des données. Par exemple, cela nous permet de distinguer le propriétaire des données du Véhicule qui vous sont associées.
Comment pouvons-nous divulguer vos données	Nous divulguons vos Données à la liste suivante de personnes/entités (« **Destinataires** ») : - **Personnes autorisées par nous** à effectuer l'une des activités liées aux données décrites dans ce document : nos employés et collaborateurs qui ont contracté une obligation de confidentialité et respectent des règles spécifiques concernant le traitement de vos Données ; - **Nos Processeurs de données** : personnes externes auxquelles nous déléguons certaines activités de traitement. Par exemple, les fournisseurs de systèmes de sécurité, les comptables et autres consultants, les fournisseurs d'hébergement de données, etc. Cette catégorie comprend également notre Réseau et prestataires de services, qui nous aident à fournir un service de dépannage sur route, afin qu'ils puissent vous reconnaître comme notre Client et vous offrir les mêmes services partout en Europe. Nous avons signé des accords avec chacun de nos Processeurs de données afin d'assurer le traitement de vos données avec des garanties appropriées et uniquement selon nos instructions ; - **Administrateurs système** : nos employés ou ceux des Processeurs de données auxquels nous avons délégué la gestion de nos systèmes informatiques et qui sont donc en mesure d'accéder, de modifier, de suspendre ou de limiter le traitement de vos Données. Ces personnes ont été sélectionnées, formées de manière adéquate et leurs activités suivies par des systèmes qu'elles ne peuvent pas modifier, conformément aux dispositions de l'Autorité de surveillance compétente ; - **Nos Partenaires commerciaux** : lorsque les Services connectés que vous avez choisis ne sont pas fournis directement par nous, mais par nos Partenaires commerciaux, nous ne communiquerons que les Données strictement nécessaires à la prestation de ces services. Chacun des éléments ci-dessus effectue le traitement en tant que Responsable indépendant du traitement de vos Données. - **Constructeurs automobiles :** nos Constructeurs automobiles avec lesquels nous pouvons partager les Données du Véhicule collectées pendant la fourniture des Services connectés afin d'améliorer nos Véhicules et Services connectés ; - **Application de la loi ou toute autre autorité dont les dispositions nous engagent** : nous divulguons vos Données (y compris la localisation du Véhicule) à des fins d'urgence et de sécurité publique, par exemple, si nécessaire pour permettre aux forces de l'ordre,

		à l'assistance routière et aux premiers intervenants de vous localiser après qu'une collision présumée ait activé un appel d'urgence aux services de secours (par exemple eCall), ou pour permettre aux forces de l'ordre de localiser le Véhicule s'il a été signalé volé. De manière générale, lorsque nous devons nous conformer à une ordonnance judiciaire ou à une loi ou nous défendre dans le cadre d'une procédure judiciaire.
	Où se trouvent vos Données	Nous sommes une entreprise internationale et les Services connectés sont disponibles dans plusieurs juridictions à travers le monde. Cela signifie que vos Données peuvent être stockées, consultées, utilisées, traitées et divulguées en dehors de votre juridiction, y compris au sein de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique ou de tout autre pays où nos Processeurs de données et sous-traitants sont situés, ou où leurs serveurs ou infrastructures de cloud computing peuvent être hébergés. Nous prenons des mesures pour nous assurer que le traitement de vos Données par nos Destinataires est conforme aux lois applicables en matière de protection des données, y compris le droit de l'UE auquel nous sommes soumis. Lorsque la législation européenne sur la protection des données l'exige, les transferts de vos Données à des destinataires en dehors de l'UE seront soumis à des garanties adéquates (telles que les clauses contractuelles types de l'UE applicables aux transferts de données entre pays de l'UE et pays tiers) et/ou à d'autres dispositions légales conformément à la législation de l'UE. Pour plus d'informations sur les garanties adéquates que nous avons mises en place en matière de Données transférées vers des pays tiers, veuillez nous écrire à : dataprotectionofficer@stellantis.com
	Conservation de vos Données	Les Données traitées aux finalités indiquées ci-dessus seront conservées pendant la durée jugée strictement nécessaire à la réalisation de ces finalités. Les Données traitées dans le respect des obligations légales auxquelles nous sommes soumis sont conservées pendant la durée requise par la loi. Les Données personnelles traitées pour protéger nos intérêts et ceux de nos utilisateurs sont conservées jusqu'au moment prévu par la loi applicable pour protéger nos intérêts. Une fois la période/le critère de conservation pertinent expiré, vos Données sont effacées conformément à notre politique de conservation. Vous pouvez nous demander plus d'informations sur nos critères et notre politique de conservation des données en nous écrivant à : dataprotectionofficer@stellantis.com
	Comment contrôler vos Données et gérer vos choix	À tout moment, vous pouvez demander de/d' : - **Accéder à vos Données (droit d'accès) :** en fonction de vos interactions avec nous, nous fournirons les données que nous avons sur vous, telles que votre nom, votre âge, votre adresse électronique et vos préférences. - **Exercer votre droit à la portabilité de vos Données personnelles (droit à la portabilité des données) :** le cas échéant, nous vous fournirons un fichier interopérable contenant les Données dont nous disposons sur vous. - **Corriger vos Données (droit de rectification)** : par exemple, vous pouvez nous demander de modifier votre adresse électronique ou votre numéro de téléphone s'ils sont incorrects ; - **Limiter le traitement de vos Données (droit de limitation du traitement)** : par exemple, lorsque vous estimez que le traitement de vos Données est illégal ou qu'un traitement fondé sur notre intérêt légitime n'est pas approprié ; - **Supprimer vos Données (droit à l'effacement)** : par exemple, si vous ne souhaitez pas que nous conservions vos données et qu'il n'existe aucune autre raison de les conserver (par exemple, si vous n'êtes plus le propriétaire du Véhicule et ne souhaitez pas rester en contact avec nous) ; - **S'opposer aux activités de traitement (droit d'opposition)** - **Retirer votre consentement (droit de rétractation)** Vous pouvez exercer l'un des droits ci-dessus ou exprimer toute préoccupation ou déposer une plainte concernant notre utilisation de vos Données directement à l'adresse https://privacyportal.stellantis.com. À tout moment, vous pouvez également : - contacter notre Délégué à la protection des données (DPO) à : dataprotectionofficer@stellantis.com - contacter l'Autorité de contrôle compétente, vous trouverez ici la liste de toutes les Autorités de contrôle par pays https://edpb.europa.eu/about-edpb/board/members_en - examiner et mettre à jour une grande partie des données que vous avez soumises en allant sur votre compte et en mettant à jour les informations de votre profil. Veuillez noter que nous pouvons conserver des copies des informations que vous avez mises à jour, modifiées ou supprimées, dans la mesure permise, dans nos dossiers commerciaux et dans le cours normal de nos activités commerciales, tel que permis ou requis par la loi applicable. Vous pouvez également accéder aux Rapports d'état du véhicule et à la localisation du Véhicule en allant dans votre compte de services. - Arrêter la transmission et la collecte à distance des Données du Véhicule depuis votre Véhicule, à l'exception des services d'urgence et d'assistance routière et des services compatibles Wi-Fi. Certains systèmes de sécurité, de diagnostic et autres systèmes embarqués peuvent continuer à générer et à stocker des informations sur les performances, la sécurité et les diagnostics, auxquelles peuvent accéder notre Réseau et autres qui entretiennent votre véhicule. - Se désabonner de l'essai gratuit et de l'accès à certains services tiers avec abonnement, y compris SiriusXM Radio et le Wi-Fi Hotspot. Si vous souscrivez à ces services tiers à l'issue de

	votre essai gratuit, vous devez directement contacter ces Partenaires commerciaux si vous souhaitez résilier ultérieurement votre abonnement tiers.
Comment protégeons-nous vos Données	Nous prenons des précautions raisonnables d'un point de vue physique, technologique et organisationnel pour éviter la perte, l'utilisation abusive ou la modification des Données sous notre contrôle. Par exemple : - Nous veillons à ce que vos Données ne soient consultées et utilisées que par, transférées ou divulguées aux destinataires qui ont besoin d'avoir accès à ces Données. - Nous limitons également le volume de Données accessibles, transférées ou divulguées aux Destinataires uniquement à ce qui est nécessaire afin d'atteindre les objectifs ou tâches spécifiques effectuées par le Destinataire. - Les ordinateurs et serveurs sur lesquels vos données sont stockées sont conservés dans un environnement sécurisé, sont contrôlés par mot de passe avec un accès limité et équipés de pare-feu et d'antivirus conformes aux normes de l'industrie. - Les copies papier de tous les documents contenant vos Données (le cas échéant) sont également conservées dans un endroit sécurisé. - Nous détruisons les copies papier des documents contenant vos Données qui ne sont plus nécessaires. - Lors de la destruction de Données enregistrées et stockées sous forme de fichiers électroniques qui ne sont plus nécessaires, nous nous assurons qu'une méthode technique (par exemple, formatage de bas niveau) garantisse que les enregistrements ne peuvent pas être reproduits. - Les ordinateurs portables, clés USB, téléphones portables et autres appareils électroniques sans fil utilisés par nos employés qui ont accès à vos Données sont protégés. Nous encourageons les employés à ne pas stocker vos Données sur ces appareils, sauf si cela leur est raisonnablement nécessaire pour effectuer une tâche spécifique, comme indiqué dans la présente Politique de confidentialité. - Nous formons nos employés à se conformer à cette Politique de confidentialité et menons des activités de surveillance pour assurer une conformité continue et déterminer l'efficacité de nos pratiques de gestion de la confidentialité. - Tout Processeur de données auquel nous faisons appel est contractuellement tenu de conserver et protéger vos Données en utilisant des mesures substantiellement similaires à celles énoncées dans la présente Politique de confidentialité ou requises par la loi applicable sur la Protection des données. Dans le cas où la législation applicable l'exige, si une violation de la sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illicite, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès aux Données transmises, stockées ou autrement traitées, vous sera notifiée, ainsi qu'aux autorités compétentes en matière de protection des données si nécessaire (par exemple, excepté si les Données ne sont inintelligibles pour quiconque ou que la violation n'est pas susceptible d'entraîner un risque pour vos droits et libertés et ceux d'autrui). Les Clients sont responsables du maintien de la sécurité de tout mot de passe, identifiant ou autre forme d'authentification impliquée dans l'obtention de l'accès aux Services connectés et à leur compte. Afin de vous protéger, vous et vos données, nous pouvons suspendre votre utilisation à l'un des Services connectés, sans préavis, dans l'attente d'une enquête, si un problème de sécurité survient. L'accès et l'utilisation des zones protégées par mot de passe et/ou sécurisées de l'un des Services connectés ou de votre compte associé sont limités uniquement aux utilisateurs autorisés. L'accès non autorisé à ces zones est interdit et peut entraîner des poursuites pénales ou civiles.
Ce que cette politique de confidentialité ne couvre pas	Cette Politique de confidentialité explique et couvre le traitement que nous effectuons en tant que Responsable du traitement. Cette Politique de confidentialité ne couvre pas le traitement effectué par des personnes autres que nous, y compris et en particulier : - le traitement effectué par notre Réseau ; - le traitement effectué par les Constructeurs automobiles en tant que Responsables du traitementindépendants ; - le traitement effectué par d'autres Partenaires commerciaux en tant que Responsables du traitement indépendants de certains Services connectés complémentaires. - le traitement effectué par les opérateurs nationaux des numéros d'urgence en cas d'appels d'urgence (eCall) ; - le traitement effectué par les autorités réglementaires, les forces de l'ordre ou d'autres entités judiciaires ou gouvernementales. Dans ces cas, nous ne sommes pas responsables de tout traitement de vos Données non couvert par la présente Politique de confidentialité.
Utilisation des données à d'autres fins	Si nous devons traiter vos données différemment ou à d'autres fins que celles indiquées dans les présentes, vous recevrez un avis spécifique avant le début d'un tel traitement.
Modifications de la Politique de confidentialité	Nous nous réservons le droit d'adapter et/ou de modifier la présente Politique de confidentialité à tout moment. Nous vous informerons de toute adaptation/modification substantielle.
Licence	Les icônes illustrées dans cette Police sont des « Icônes de Protection des données » du Maastricht University European Centre on Privacy and Cybersecurity (ECPC) CC BY 4.0.

Définitions

Informations agrégées : fait référence à des informations statistiques vous concernant qui ne contiennent pas vos Données personnelles.

Application : désigne toute Application Mobile pour les Services connectés.

Marque : désigne Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Jeep, Abarth, Peugeot, Citroën, DS Automobiles, Vauxhall ou Opel (selon le cas).

Constructeur automobile : désigne individuellement ou collectivement les entités suivantes agissant en tant que constructeur de Véhicules : Stellantis Europe S.p.A. Corso Agnelli 200 - 10135 Turin, Italie ; Stellantis Auto S.A.S., 2-10 Boulevard de l'Europe, F-78300 Poissy, France ; Opel Automobile GmbH, Bahnhofsplatz, D-65423 Rüsselsheim am Main, Allemagne. Aux fins de la Présente politique de confidentialité, le Constructeur automobile est celui qui produit une marque de Véhicule spécifique, à savoir, à l'heure actuelle : Stellantis Europe S.p.A. for Fiat, Fiat Professional, Alfa Romeo, Lancia, Abarth et Jeep ; Stellantis Auto S.A.S. pour Peugeot, Citroën et DS automobiles ; Opel Automobile GmbH pour Opel et Vauxhall.

Combinaison et/ou Croisement : il s'agit de l'ensemble des opérations entièrement automatisées et non automatisées que nous combinons avec les Données déduites de votre activité, les Données fournies par vous pour fournir les Services connectés.

Partenaires commerciaux : désigne les entités tierces auxquelles nous communiquons les Données strictement nécessaires à la prestation des Services connectés dont vous avez fait la demande, mais que nous ne fournissons pas directement (ex. connexion Internet du Véhicule). Nous ne communiquerons que les Données strictement nécessaires à la prestation de ces services. Chacun des éléments ci-dessus effectue le traitement en tant que Responsable indépendant du traitement de vos Données.

Services connectés : désigne l'ensemble des services décrits dans les Conditions Générales du Responsable du traitement, ainsi que les services standard et optionnels, s'ils sont activés.

Client : désigne la personne ayant signé les Conditions Générales des Services connectés.

Contrôleur des données : désigne la personne morale, l'autorité publique, le service ou toute autre entité qui, individuellement ou collectivement, détermine les finalités et les moyens du traitement de vos Données personnelles. Dans d'autres cas, il est précédé du mot « indépendant » (par exemple « Contrôleur de données indépendant ») pour indiquer que vos Données personnelles sont traitées par une personne autre que le Contrôleur de données.

Processeur de données : fait référence à une entité que nous engageons pour traiter vos Données personnelles uniquement pour le compte et conformément aux instructions écrites du Contrôleur de données.

Capteurs du dispositif : selon votre Dispositif, ce sont des capteurs tels que des accéléromètres, gyroscopes, Bluetooth, Wi-fi et GPS qui, d'une manière ou d'une autre, partagent les informations qu'ils collectent via le Dispositif et donc via l'Application. S'ils sont activés par les paramètres du Dispositif, ceux-ci nous permettent d'obtenir des informations sur votre localisation.

Dispositif : désigne le Dispositif électronique (par ex. : smartphone, smartwatch) sur lequel vous avez téléchargé l'Application et/ou avec lequel vous accédez aux Services connectés.

Conditions générales : désignent les « Conditions générales des services basés sur la connectivité » que vous avez signées lors de l'activation des Services connectés, qui sont toujours disponibles sur Nos sites Web et Application.

Notre Réseau : il s'agit des revendeurs et/ou concessionnaires et/ou réparateurs avec lesquels le Responsable du traitement a conclu des accords commerciaux pour la vente de ses véhicules et flottes, et qui fournissent des services d'assistance.

Nos Sites Web : incluent nos pages de réseaux sociaux et certaines sections des sites Web de notre Réseau où la présente Politique de confidentialité est disponible.

Données personnelles : désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Les exemples incluent l'adresse électronique (si elle fait référence à un ou plusieurs aspects d'un individu), le nom et le prénom, une pièce d'identité, un numéro de téléphone portable ou des identifiants uniques tels qu'un numéro d'identification de véhicule (NIV). Pour votre convenance, nous indiquerons collectivement toutes les Données personnelles mentionnées jusqu'à présent comme « Données ».

Identifiants uniques : désigne les informations qui vous identifient de manière unique ou par lesquelles vous pouvez être identifié. Sur un véhicule, les identifiants uniques sont le numéro de plaque d'immatriculation et le numéro d'identification du véhicule (NIV).

Données du Véhicule : désigne toute donnée technique, diagnostique et réelle qu'il est possible de collecter via le Dispositif du Véhicule installé (par exemple, la situation géographique, la vitesse et les distances, le temps de fonctionnement du moteur et le temps d'arrêt, si le câble de la batterie est coupé, les diagnostics de la batterie, mouvements avec la clé sortie, une collision présumée, ainsi que des données de diagnostic telles que, mais sans s'y limiter, les niveaux d'huile et de carburant, la pression de gonflage et l'état du moteur).

		Dispositif du Véhicule : désigne individuellement ou collectivement un dispositif capable de collecter des Données Véhicule et le Dispositif télématique (et carte SIM associée) installé sur le Véhicule et mieux décrit dans les Conditions Générales. Capteurs du Véhicule : ce sont des capteurs tels que le Wi-Fi et le GPS qui, d'une manière ou d'une autre, partagent les informations qu'ils collectent via le Dispositif du Véhicule. Véhicule : désigne un véhicule d'une marque du Groupe Stellantis.